



Assurer la sécurité de tous

Aménager durablement les territoires

Renforcer la cohésion sociale

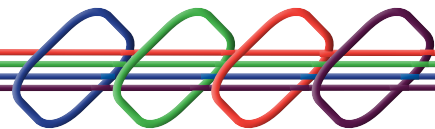
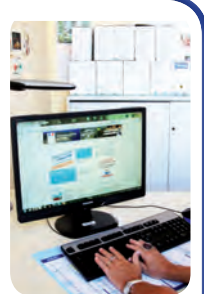
Moderniser l'action publique



# Rapport d'activité *des services de l'État*



## en Vendée



“Assurer la  
sécurité de tous

3

“Aménager  
durablement les  
territoires

14

“Renforcer la  
cohésion sociale

24

“Moderniser  
l’action publique

31



Directeur de  
publication :  
Jean-Benoît  
Albertini,  
préfet de la Vendée

Conception &  
réalisation :  
préfecture de la  
Vendée - bureau de  
la communication  
interministérielle en  
collaboration avec  
les services de  
l’État en Vendée.

Crédits photos :  
préfecture de la  
Vendée, DDTM  
de la Vendée,  
Gendarmerie  
nationale, Ministère  
de l’intérieur -  
DICOM, CC du pays  
des Achards

ISSN : 1969-6027.

## Edito



Ce document présente de manière synthétique et aussi complète que possible l’activité des services de l’État en Vendée en 2013. Il témoigne de l’implication constante de ses agents au profit de notre département et souligne la grande diversité de leurs missions au service de l’ensemble de ses habitants.

La mission régalienne de sécurité des personnes et des biens et de protection des populations a été assurée avec engagement et professionnalisme par l’ensemble des services concernés, notamment lors d’événements de grande ampleur comme le Vendée Globe, les nombreuses manifestations estivales ou la tempête de fin d’année. La baisse historique du nombre de tués sur les routes vendéennes a été permise par une mobilisation constante de tous les partenaires. Restons vigilants et pleinement mobilisés pour que cette tendance ne s’inverse pas en 2014 !

Le développement et l’aménagement du territoire sont deux champs où l’action a été intense en 2013 : planification de l’espace, soutien à l’habitat et la construction, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, accompagnement de la modernisation de la pêche et de l’agriculture, développement des énergies renouvelables...

Le renforcement de la cohésion sociale pour tous a constitué une autre priorité des services de l’État, notamment avec l’inauguration de la Maison départementale des Personnes Handicapées ou avec la création de 80 places en Centre d’accueil des demandeurs d’asile. Avec l’ensemble des partenaires, l’emploi a constitué un axe fort, notamment en veillant à l’impact des dispositifs nationaux sur le territoire : « plan 30 000 » pour la formation, contrats d’accompagnement dans l’emploi, contrats d’initiative pour l’emploi, emplois d’avenir.

Dans un contexte de recherche d’efficacité de la dépense publique, l’État s’est résolument engagé en Vendée dans la modernisation de son action, couronnée par la certification « Marianne » de la préfecture. Cette certification traduit un engagement à offrir au quotidien un accueil de qualité à tous les usagers.

Cet engagement pour l’administration et le développement du territoire prend tout son sens dans la collaboration avec les forces vives de la Vendée, collectivités, entreprises, associations, population - pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dans notre département.

Jean-Benoît ALBERTINI



Préfet de la Vendée



**Garantir la sécurité publique**

4

**Lutter contre l'insécurité routière**

6

**Prévenir les risques naturels**

7

**La prévention des risques dans le domaine de la protection civile**

8

**La sécurité des aliments et la santé animale**

10

**La protection des mineurs et la sécurité des pratiques sportives**

11

**L'activité opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours**

12

**Les actions de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé**

13

Assurer la sécurité de tous

# Garantir la sécurité publique

La Vendée reste un des départements les plus sûrs de France. En rapportant les crimes et délits à sa population, la Vendée est en effet le 9<sup>ème</sup> département pour lequel les atteintes aux personnes ainsi que les infractions économiques et financières sont les plus faibles. Concernant les atteintes aux biens, la Vendée se place au 24<sup>ème</sup> rang.

## Le bilan de la délinquance en 2013

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique :** en 2013, 2 442 faits ont été enregistrés contre 2 116 en 2012, soit une augmentation de 326 faits constatés (+ 15,41 %).

**Les atteintes aux biens :** en 2013, les atteintes aux biens concernent 14 576 faits constatés, contre 13 008 en 2012, soit une augmentation de 1 658 faits (+ 12,05 %).

**Les infractions économiques et financières :** après une baisse importante du nombre de faits constatés en 2012, on note une certaine stabilité en 2013 (hausse limitée à 48 faits, soit +2,17 %), cette légère augmentation s'explique principalement par l'augmentation des escroqueries et abus de confiance perpétrés notamment au moyen des nouvelles technologies.

## Les actions engagées

Le suivi de la délinquance implique la mise en place de stratégie de moyens et d'outils permettant de répondre de manière opérationnelle à l'évolution du contexte local.

**Le dispositif anti-cambriolage :** des mesures concrètes ont été prises pour faire face à l'augmentation des cambriolages :

- rédaction d'un plan anti-cambriolages ;
- mise en place de la « cellule anti-cambriolage » ;
- nouveau dispositif conventionnel pour la



Trois conventions ont été signées à la préfecture le 25 novembre 2013 en présence de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur. Elles illustrent la volonté forte de l'État de renforcer la lutte contre les cambriolages et les vols en Vendée, en facilitant l'échange d'informations et en nouant des liens plus étroits avec les professionnels pour les accompagner et assurer leur sûreté.

prévention des vols et cambriolages en lien avec les assureurs y compris pour les actes délictueux sur les chantiers ;

- communication accrue auprès des élus et du grand public ;
- développement de l'activité des référents sûreté de la police et de la gendarmerie ;
- signature de 12 conventions de « participation citoyenne » ;
- Information des buralistes et commerces de proximité sur les conduites à tenir.

## Le développement de la vidéoprotection

La commission départementale de vidéoprotection a donné un avis favorable à la mise en place de 163 nouveaux systèmes et à la modification de 67 systèmes existants ainsi qu'au renouvellement de 6 autorisations, soit un total de 1614 caméras.

## Le Comité opérationnel départemental anti fraude (CODAF) : un organe indispensable et incontournable

Co-présidé par le Préfet et le procureur près du TGI de la Roche-sur-Yon il réunit l'ensemble des services de l'État impliqués dans la lutte contre la fraude et le travail illégal. 18 opérations ont été menées en 2013, pour des fraudes d'un montant de 42 683 €.

## Réalisation d'un plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Face à une délinquance de plus en plus urbaine, violente et jeune, la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité et de la prévention est plus que jamais une nécessité.



## Reconstitution d'un braquage à main armée d'un bureau de tabac.

Face au sentiment d'insécurité des buralistes et en relation avec la Chambre syndicale des buralistes (310 en Vendée), la préfecture et le groupement de gendarmerie de la Vendée ont lancé une vaste opération de sensibilisation à la gestion émotionnelle et psychologique des vols avec violence, et notamment ceux commis à main armée.



## La lutte contre les toxicomanies

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Avec un montant de 51 800 € le département de la Vendée a soutenu 18 actions sur l'enveloppe allouée. La priorité a été donnée au plan alcool et aux actions de prévention en milieu scolaire et en milieu festif.

**La gestion de la période estivale :** une spécificité de la zone littorale de la Vendée en matière de sécurité publique

L'attrait touristique du littoral, (4 à 5 millions de touristes chaque année, 7<sup>ème</sup> département touristique français), conduit à une multiplication par 3 de la population sur les mois de juillet août, nécessitant ainsi une mobilisation des forces de l'ordre.

↳ Le repositionnement des équipes et l'adaptation de leur dispositif sur le terrain, portés par les services de police et de gendarmerie au cours de l'été 2013 sur le littoral, ont permis de maîtriser la délinquance notamment sur les atteintes aux personnes malgré des renforts qui ont été moins nombreux.



Deux référents sûreté couvrant la zone police et la zone gendarmerie agissent quotidiennement en Vendée au profit des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers afin de leur apporter une expertise et des conseils en matière de prévention technique de la malveillance.

Lors de son déplacement en Vendée le 25 novembre 2013, Manuel Valls, ministre de l'intérieur a visité le site de l'entreprise ERDF à La-Roche-sur-Yon qui a fait l'objet d'un audit de sécurité.

© Photo DDTM de la Vendée

↳ Une communication accrue auprès des élus et du grand public, avec en particulier une sensibilisation sur la vidéoprotection et la diffusion à grande échelle de documents de prévention tel que celui relatif aux

« bons réflexes pour lutter contre les cambriolages ».

## zoom

### La mise en œuvre d'un plan alcool départemental

La consommation excessive et inappropriée d'alcool reste un problème social et sociétal majeur en Vendée.

Le risque lié à l'alcool intéresse de nombreux domaines des politiques publiques, que ce soit la santé publique, la protection des populations fragiles ou encore la sécurité publique.

Afin de mettre en place une action coordonnée entre tous les acteurs de la prévention, de l'accompagnement et le cas échéant de la répression des comportements dans ce domaine, la Préfecture de la Vendée et le Conseil général ont lancé le 3 octobre 2013 l'élaboration d'un « plan alcool » pour le département.

Une démarche partenariale permettant de faire converger les efforts de tous, de définir les priorités communes, pour répondre de manière adaptée à la situation de la Vendée.

Le plan alcool constitue le premier cadre de travail et d'action regroupant autant d'acteurs en Vendée pour lutter contre l'alcoolisme et les troubles de l'alcoolisation.

Depuis sa mise en place, plusieurs actions ont été menées dans la lutte notamment contre les comportements à risques (actions spécifiques de terrain menées conjointement avec les services de l'État et les associations).



Assurer la sécurité de tous

# Lutter contre l'insécurité routière

Après deux années de baisse encourageante, le nombre de personnes décédées sur les routes de Vendée a atteint un seuil bas historique, passant de 51 tués en 2012 à 35 en 2013, soit une diminution de 31 %. Ce résultat exceptionnel permet pour la première fois à la Vendée de se positionner au niveau du taux moyen de personnes tuées pour un million d'habitants en France métropolitaine.

La baisse des accidents corporels et des blessés se poursuit sensiblement. En dix ans, elle a eu pour effet de diviser par deux le nombre des accidents corporels et de blessés sur les routes du département.

## Jeunes et deux-roues motorisés : les premières victimes des accidents de la route.

17 jeunes de moins de 25 ans ont perdu la vie dans ces circonstances, soit 49 % des victimes alors qu'ils ne représentent que 24 % de la population vendéenne. 43 % des personnes décédées étaient des usagers vulnérables (8 conducteurs et passagers de deux-roues motorisés, 4 piétons et 3 cyclistes).

La vitesse, mais également l'alcool et les stupéfiants, sont une nouvelle fois à l'origine de ces accidents. Les taux d'alcoolémie dans les accidents mortels restent élevés, le plus souvent supérieurs à 1,6 g/l.

Si aucun « point noir » particulier n'est à signaler, les accidents mortels sont toutefois concentrés en 2013 sur l'arrondissement de La Roche-sur-Yon (46 % des victimes). L'arrondissement des Sables d'Olonne et de Fontenay-le-Comte représentent respectivement 34 % et 20 % des victimes.

Il s'agit avant tout d'accidents de proximité survenus à moins de 15 km du domicile. La majorité des personnes décédées résidaient en Vendée et connaissaient l'itinéraire qu'elles empruntaient.

	2003	2013	évolution
Accidents corporels	528	266	-49,62 %
Tués	104	35	-66,35 %
Blessés	642	329	-48,75 %

## La recherche d'un juste équilibre entre répression et actions partenariales de prévention

En 2013, l'action des forces de police et de gendarmerie sur le terrain s'est traduite par :

- le maintien d'un niveau d'exigence élevé sur les dépistages d'alcoolémie et le ciblage des contrôles,
- le renforcement des actions répressives vis-à-vis des vitesses excessives ou inadaptées, notamment avec l'utilisation d'un radar mobile de nouvelle génération embarqué dans un véhicule banalisé.

Les services de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (associations, assurances, entreprises, chambres consulaires...) ont impulsé en 2013 des actions importantes pour

conserver une dynamique constante dans la prévention :

- développement des actions contre la surmortalité de jeunes de moins de 25 ans, renforcement des actions spécifiques pour les deux roues motorisés, optimisation de l'utilisation de la « maison de la sécurité routière itinérante » de la préfecture vers les publics prioritaires : élèves en lycées professionnels, jeunes en apprentissage et dans les maisons familiales ;
- organisation, participation et soutien à des opérations événementielles autour de la sécurité routière ;
- promotion de la sécurité routière par la diffusion en fin d'année, sur la télévision locale, d'une série de spots à forte identité vendéenne, en collaboration avec le Conseil général de la Vendée.



**zoom**

En 2013, en Vendée, 1 872 rétentions du permis ont été opérées dont :

- 1 624 au titre de la consommation d'alcool,
- 68 au titre de la consommation de produits stupéfiants,
- 183 au titre du dépassement de la vitesse autorisée.



# Prévenir les risques naturels

## Mise en œuvre du plan submersions rapides (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le littoral vendéen

Le Plan submersions rapides (PSR) est la feuille de route collective en matière de prévention des risques littoraux. Initié suite à la tempête Xynthia, il invite les acteurs du territoire à mettre en œuvre des actions durables de prévention des risques.

L'appel à projets relatif aux Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) connaît un réel succès en Vendée avec la labellisation de 3 PAPI (Noirmoutier en 2012, baie de Bourgneuf et Pays de Saint Gilles en 2013). L'ensemble du littoral de la Vendée, hors l'île-d'Yeu plutôt concernée par une problématique d'érosion du littoral, sera couvert à terme avec la prévision de labellisation en 2014 de 2 PAPI complets (bassin du Lay et Vendée Sèvre Autise) et de mise à l'étude de 2 nouveaux PAPI (marais des Olonnes et pays du Talmondaïs).

La commission régionale de gestion durable du littoral a labellisé plus de 2 M€ d'études et de travaux en 2013.

Les chantiers d'amélioration des ouvrages de protection sont entrés dans leur phase de réa-



Érosion du littoral suite aux épisodes tempétueux de décembre 2013 - Pays des Olonnes

© Photo DDTM de la Vendée

lisation, sur l'île de Noirmoutier et l'estuaire du Lay.

Les premières études de danger relatives aux digues de protection classées ont été élaborées ou sont en cours de rédaction, permettant d'améliorer la connaissance des risques en-cours.

Les commissions locales d'information, à l'ini-

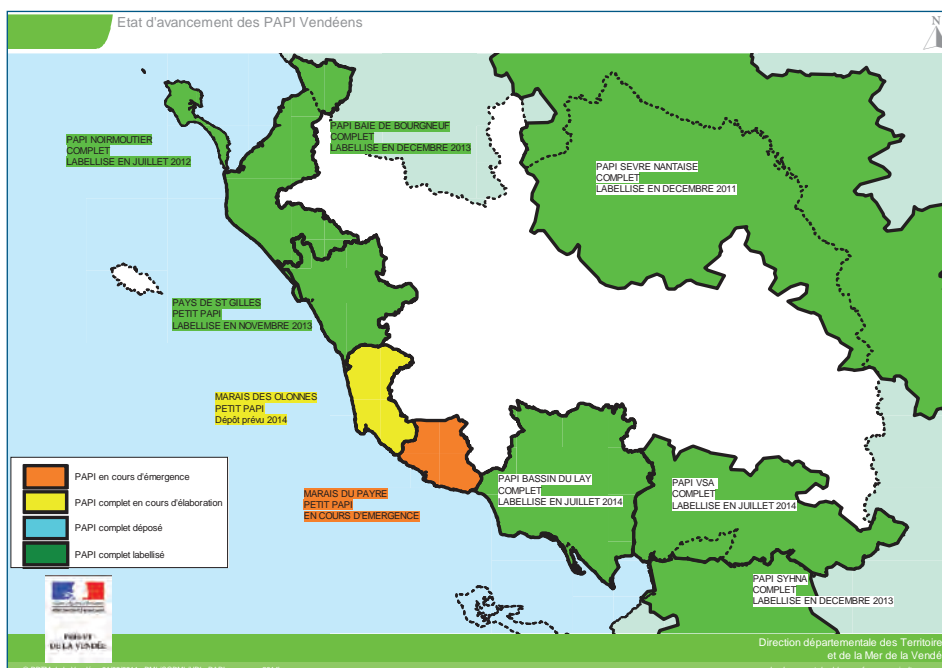
tiative des services de l'État, se sont réunies 2 fois dans la partie Nord du département et 1 fois dans le Sud, afin de mieux répondre aux attentes et aux préoccupations des populations.

**Une réflexion spécifique relative à la gestion sédimentaire de l'estuaire du Lay et de la Baie de l'Aiguillon a été poursuivie en 2013 en vue de la définition d'un plan de gestion sédimentaire local dans le cadre d'un comité de pilotage élargi.**

## Prévention des risques naturels

Le cahier des charges de la nouvelle étude de modélisation de l'aléa de submersion marine sur le territoire noirmoutin, qui servira de socle au plan de prévention des risques littoraux de Noirmoutier, a été élaboré en 2013 dans le cadre d'un partenariat constructif entre les services de l'État et la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.

S'agissant des autres plans de prévention des risques prioritaires (Sud Vendée, Baie de Bourgneuf, Pays Talmondaïs, Pays de Monts et Pays d'Olonne), les services de l'État ont poursuivi en 2013 le travail d'élaboration des études d'aléas en associant toutes les parties publiques intéressées par l'intermédiaire de comités techniques et de comités de pilotage.



Assurer la sécurité de tous

# La prévention des risques dans le domaine de la protection civile

Au cours de l'année 2013, l'activité du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a porté sur la prévention des risques, de la planification des mesures ORSEC, la sécurité du public dans les établissements recevant du public.

## La progression du nombre de communes dotées d'un plan communal de sauvegarde (PCS)

L'année 2013 s'est achevée avec une augmentation constante et significative du nombre de PCS approuvés dans le département de la Vendée. Cet outil était au 31 décembre 2013, à la disposition de 94 municipalités, leur permettant ainsi de mieux anticiper et de mieux gérer une crise éventuelle sur leur territoire.

En Vendée, 67 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, et 45 l'avaient approuvé à cette date. De même, sur les 39 communes prochainement soumises à l'obligation de réaliser ce document, 27 l'avaient arrêté.

La démarche d'accompagnement des communes mise en œuvre conjointement par les services de l'État (SIDPC/Direction départementale des territoires et de la mer-DDTM), par la Maison de communes, ainsi que par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), permet d'obtenir des résultats satisfaisants et de fixer des objectifs plus ambitieux pour 2014.

## La mise à jour du plan ORSEC départemental

A l'instar des années passées, le SIDPC a programmé en 2013 la mise à jour des dispositifs spécifiques ORSEC dont la validité arrivait à terme. Le dispositif spécifique relatif aux Transports des matières dangereuses (TMD) ainsi que le dispositif relatif aux secours aéroterrestres (SATER) ont fait l'objet d'un vaste travail de refonte, en collaboration avec tous les acteurs concernés par ces thématiques.

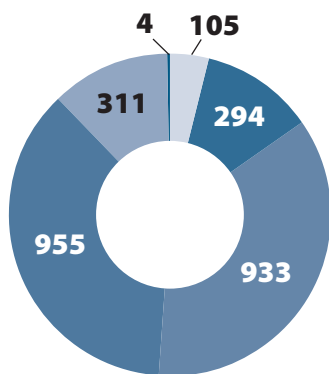
D'autres travaux de mise à jour devant se poursuivre tout au long de 2014 ont été lancés, principalement dans le champ des plans particuliers d'intervention (PPI) intéressant les sites SEVESO seuil haut du département. Afin d'optimiser les procédures et respecter les périodicités imposées par la réglementation en vigueur, deux exercices de sécurité civile se sont déroulés au mois de décembre, l'un à Mortagne-sur-Sèvre, sur le site de l'entre-

prise EPC France, et l'autre à Chaillé sous les Ormeaux, sur le site de la société Planète Artifice.

## Le maintien de l'attention sur la sécurité des établissements recevant du public (ERP)

Le SIDPC conserve comme priorité la vigilance et le suivi portés sur les ERP du département. En 2013, le nombre d'ERP de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> catégorie et 5<sup>ème</sup> catégorie à sommeil en Vendée est de 2 602. Au total, ce sont 1 157 établissements qui auront été visités par l'ensemble des commissions, dont 220 par le SIDPC.

Répartition en nombre d'établissements en Vendée soumis à visite périodique (par catégorie - tous types confondus)



catégorie	effectif admissible
1 <sup>ère</sup>	> 1500 personnes (public + personnel)
2 <sup>ème</sup>	De 701 à 1500 personnes (public + personnel)
3 <sup>ème</sup>	De 301 à 700 personnes (public + personnel)
4 <sup>ème</sup>	> au seuil d'assujettissement par type et < à 301 personnes (public + personnel)
5 <sup>ème</sup>	< au seuil d'assujettissement par type (public seul)



Sous-commission de sécurité à la piscine ARAGO à sous-préfet, directeur de Cabinet en présence du chef de service prévention SDIS 85 et du gestionnaire d'exp

Ce travail de suivi porté auprès de chaque établissement permet d'obtenir une bonne cartographie sur le niveau de sécurité des ERP du département, et de porter une attention toute particulière auprès des ERP sous avis défavorable.

## La mobilisation sur les grands rassemblements

L'année 2013 a débuté avec l'arrivée des premiers concurrents du Vendée Globe aux Sables d'Olonne. A cette occasion, un poste de commandement opérationnel (PCO) s'est établi à la sous-préfecture des Sables d'Olonne, sous l'autorité du sous-préfet, afin d'assurer la sécurité du public venu nombreux pour accueillir le vainqueur de cette 7<sup>ème</sup> édition, parti 78 jours plus tôt.

Le concert de David Guetta en juillet, dans le cadre du festival de Poupet, aura constitué le second temps fort de l'année. Plus de 27 000 spectateurs auront fait le déplacement pour écouter l'artiste présent à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Mobilisés tout au long des mois précédents l'évènement, le SIDPC et les parte-





maintenu ses efforts dans les champs  
nements recevant du public et les grands



© Prefecture de la Vendée - BCI

La Roche-sur-Yon présidée par Frédéric Lavigne,  
commandant Christophe Lalo, responsable du  
ploitation du complexe ARAGO.

naires concernés ont veillé au bon déroulement  
du spectacle depuis le poste de commandement  
opérationnel (PCO) installé pour l'occasion à la  
mairie de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

### L'implication du service dans le domaine du secourisme

Outre le suivi des agréments et du contrôle des  
organismes intervenants dans le champ du  
secourisme, le SIDPC organise les sessions  
d'examen du Brevet national de sécurité et  
de sauvetage aquatique (BNSSA) dans notre  
département. Entre mars et mai 2013, trois  
sessions d'environ soixante-dix candidats ont  
été organisées afin de permettre à ces jeunes  
de pouvoir eux mêmes assurer la sécurité du  
public sur les lieux de baignade.

## Vendée Globe

150 000 spectateurs présents pour l'arrivée du  
vainqueur le 27 janvier 2013 aux Sables d'Olonne



© Gendarmerie nationale

Pour la 7<sup>ème</sup> édition du Vendée Globe, les services de l'État se sont  
mobilisés très tôt, en amont de l'évènement. Le jour du départ, le  
10 novembre 2012, ils étaient 700 agents des services de l'État pour  
assurer la sécurité des 300 000 spectateurs présents aux Sables  
d'Olonne. Ils se sont mobilisés à nouveau en nombre pour l'arrivée  
de François Gabart, vainqueur le 27 janvier dernier.

Installé cette fois-ci à la sous-préfecture des  
Sables-d'Olonne, le poste de commandement  
opérationnel (PCO) a été à nouveau activé  
pour l'arrivée le 27 janvier de François Gabart,  
vainqueur du Vendée Globe, puis quelques  
heures plus tard d'Armel Le Cléac'h, second de  
cette 7<sup>ème</sup> édition. Ce sont ainsi 200 agents des  
services de l'État qui étaient mobilisés pour  
assurer la sécurité des 150 000 spectateurs  
présents, mais également des concurrents et  
des plaisanciers accompagnateurs, de l'entrée  
du chenal jusqu'à l'accostage à Port Olona. «  
Même au pic d'affluence, tout s'est déroulé  
dans une extrême fluidité », précise Jacky  
Hautier, sous-préfet des Sables-d'Olonne.



© Prefecture de la Vendée - BCI

Valérie Fourneyron, Ministre des sports  
était présente pour l'arrivée du vainqueur  
du Vendée Globe aux Sables d'Olonne

Assurer la sécurité de tous

# La sécurité des aliments et la santé animale

**1 400** : c'est le nombre de contrôles et d'inspections réalisés dans les établissements manipulant, produisant ou commercialisant des denrées alimentaires en Vendée.

L'activité à l'exportation des entreprises vendéennes a été soutenue en 2013 avec plus de 4 500 certificats à l'exportation de denrées alimentaires délivrés et l'accueil de quatre missions étrangères (Corée, Taiwan, Thaïlande et Chine).

L'année a été marquée par la révision des différents protocoles cadre des établissements d'abattage de boucherie régissant les règles de fonctionnement entre service d'inspection vétérinaire et industriel.

Son non-respect, notamment en terme de planning d'abattage, peut conduire à une remise en question de la réduction de la redevance sanitaire, modulée par ce dispositif. Les fiches d'information sur la chaîne alimentaire sont enfin devenues obligatoires au 1<sup>er</sup> novembre pour les bovins et les porcins.

En volailles, la tendance observée est au maintien du tonnage abattu ce qui est plutôt positif dans une année qui fut très difficile pour cette filière. Premier département français en tonnage annuel de volailles abattues avec près de 250 000 tonnes sur 16 abattoirs de plus de 2 000 tonnes, la Vendée se distingue également par un nombre élevé d'outils, avec 28 abattoirs de volailles d'où une organisation par secteur avec des équipes volailles réparties en 4 secteurs.

La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a participé en 2013 au programme pilote français visant à faire évoluer les modalités d'inspection en abattoirs de volaille. Les résultats de ce programme seront connus fin 2014.

2013 a également vu l'entrée en vigueur du règlement européen relatif à la protection animale qui se traduit au niveau des abattoirs par :



L'activité des quatre abattoirs de boucherie continue de souffrir de la crise et de la régression de consommation de viande avec des tonnages qui poursuivent leur diminution (- 9,5 % par rapport à 2012).

- la désignation d'un responsable protection animale (RPA),
- la formation des différents opérateurs en contact avec les animaux vivants (de la réception au hissage en boucherie ou de la réception à la saignée en volailles).

## Garantir la qualité des produits mis sur le marché

A tous les stades de l'activité, la DDPP mène des contrôles sur le terrain dans les domaines à risques et plus particulièrement auprès des responsables de la 1<sup>ère</sup> mise sur le marché :



Un inspecteur de la direction départementale de la protection des populations contrôle la température des aliments préparés dans un restaurant.

En 2013, 846 visites et inspections ont été conduites et ont donné lieu à la notification de 145 avertissements, 29 mesures de police administrative et 22 procès verbaux.

26 contrôles en 2013 majoritairement sur les produits alimentaires, puis sur l'alimentation animale et enfin sur les produits industriels.

Compte tenu des spécificités du département, le tourisme étant une des premières activités économiques vendéennes, l'action de contrôle est plus particulièrement menée dans le secteur touristique pendant la période estivale (campings, chambres d'hôtes, location de mobile-homes), à l'occasion de la réalisation de l'opération interministérielle vacances (OIV).

## Protéger les consommateurs

Dans le domaine de la protection des consommateurs, la DDPP assure également le contrôle de l'ensemble des réglementations garantissant une information claire et loyale sur les produits et services. Elle veille à la loyauté des pratiques commerciales et s'attache plus particulièrement à contrôler la véracité des offres de réductions de prix (soldes, promotions, liquidations).

↳ Contrôles des soldes d'été et d'hiver : 63 commerces contrôlés.

↳ Liquidations de stock : les liquidations font l'objet d'une déclaration préalable à la DDPP depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011. La DDPP vérifie que le motif est valable (cessation d'activité, suspensions, changement ou modification), et que les marchandises faisant l'objet de la liquidation figurent bien dans l'inventaire joint à la déclaration préalable. Elle s'assure également



# La protection des mineurs et la sécurité des pratiques sportives

que les réductions des prix sont loyales par rapport aux prix de référence. En la matière, la DDPP a géré 101 déclarations préalables en 2013 qui ont donné lieu à 10 interventions sur sites.

Pour mémoire, il convient de signaler que les communes prennent en charge cette activité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

## Veiller à la santé animale

Pour garantir la protection et la sécurité des consommateurs, la promotion et le contrôle de modes de production soucieux de la santé animale et de la protection des animaux sont également des piliers de l'action de la DDPP.

Le service santé et protection animale s'appuie sur un réseau de 324 vétérinaires sanitaires qui surveillent l'apparition de maladies réglementées ou émergentes :

- Il est l'interlocuteur privilégié des organisations de production, des maires et des associations en lien avec l'animal en matière de réglementation sanitaire et de bien-être animal ;
- Il veille à la salubrité des produits issus des animaux à travers des actions de prévention.

Dans la filière bovine, la tuberculose reste une préoccupation importante. La recrudescence de cette maladie au niveau national entraîne un suivi rigoureux des bovins des cheptels infectés pour vérifier la non contamination des troupeaux d'accueil. 21 enquêtes épidémiologiques ont ainsi été conduites par la DDPP en 2013 impactant 86 cheptels vendéens. 8 élevages vendéens ont été mis sous surveillance pour suspicion de tuberculose.

Le suivi sanitaire de la filière volaille est une priorité dans un département fortement avicole. 498 interventions en ateliers de volailles ont été réalisées pour vérifier la mise en œuvre des règles de biosécurité dans le cadre de l'attribution de la charte sanitaire. 19 suspicions de salmonelles, dont une en couvoir, ont été ainsi investiguées en 2013. Une contamination a été confirmée.



© Préfecture de la Vendée - BCI

## Le contrôle des accueils collectifs de mineurs (ACM)

La Vendée est le 2<sup>ème</sup> département pour les accueils collectifs de mineurs (ACM). En juillet et août 2013, environ 17 000 enfants ont été accueillis sur 630 séjours. Parallèlement, près de 320 accueils de loisirs sont déclarés annuellement en Vendée (environ 50 000 mineurs accueillis).

En 2013, 105 ACM ont été contrôlés, dont 70 sur la période estivale. Ces contrôles, comme l'accompagnement à l'année des équipes d'animation, contribuent à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité des séjours des enfants dans ces structures. 2 mises en demeure ont été adressées aux organisateurs et un séjour de vacances a été fermé.

## Le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (APS)

Le département compte 633 établissements d'activités physiques et sportives. 2 047 éducateurs sportifs déclarés.

En 2013, une centaine d'établissements a été contrôlée, dont 90 % durant la période estivale où la vigilance est renforcée au regard du nombre de pratiquants accueillis. 9 mises en demeure ont été adressées aux exploitants ; les structures concernées ont été particulièrement suivies.

## zoom

### Opération interministérielle vacances (OIV) - Opération alimentation vacances (OAV) 2013

Dans les registres de l'information du consommateur, de la préservation de sa sécurité et de la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, le contrôle des services de l'État a plus particulièrement porté sur les domaines suivants :

- Les manifestations et rassemblements festifs,
- La valorisation des produits locaux et régionaux,
- La sécurité des activités sportives et de loisirs,
- L'hébergement de vacances.

458 visites d'établissements ont été menées sur ces thématiques de contrôles pendant la période estivale 2013.

Assurer la sécurité de tous

# L'activité opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours

## Des interventions opérationnelles au service du public



Centre de traitement de l'alerte du Sdis de la Vendée

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée (Sdis 85), fort de plus de 2 800 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs, est un service public de proximité. Ses missions : porter secours et participer à la protection des populations.

En 2013, de nombreux incendies ont requis l'intervention des pompiers, notamment un feu de château à Soullans ou divers feux dans des bâtiments d'élevages agricoles. Le Sdis est par ailleurs intervenu en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels tels que des inondations et des dégâts occasionnés à Fontenay-le-Comte par un orage localisé et des averses de grêle.

Enfin, il a contribué à assurer la sécurité de grands événements tels que l'arrivée des deux premiers concurrents du Vendée Globe ou le concert de David Guetta au festival de Poupet.

## La prévention

Le groupement prévention incendie est en charge de la sécurité des établissements recevant du public de la Vendée. Pour atteindre cet objectif, il procède à l'étude des dossiers d'autorisation de construire, d'aménagement ou d'organisation. Il procède également à des visites d'établissements. Cette action est progressivement complétée par des actions de formation et de communication.

Le nombre d'études continue à croître avec une augmentation de plus de 7 % par rapport à l'année antérieure. Les déplacements à l'occasion des visites sont également en augmentation de 25 % sur un an.

D'un point de vue qualitatif, le changement le plus significatif a concerné les petits et très petits établissements sans locaux à sommeil (5ème catégorie effectif jusqu'à 200 à 300 personnes selon le type d'activité). Pour ceux-ci, le SDIS ne procédait jusqu'en 2013 qu'à l'étude du classement de l'établissement proposé par les pétitionnaires. Désormais l'étude de ces dossiers porte sur l'intégralité de la conformité aux règles de prévention applicables à ces projets.

## Les établissements accueillant des personnes âgées, handicapées et établissements de soins

La Vendée comprend 310 établissements recevant du public de type U (établissements de soins) ou de type J (établissements recevant des personnes âgées dépendantes ou des personnes en situation de handicap).

Ces établissements sont considérés comme les plus sensibles au regard :

- de la nature du public accueilli ;
- des statistiques nationales des décès en ERP ;
- de la fragilité identifiée du parc immobilier vendéen d'un point de vue de la sécurité incendie.

En 2012, la commission départementale de sécurité établissait que trop souvent les constats et orientations prises par les commissions de sécurité généraient des incompréhensions et des conflits avec les exploitants ou les autorités. La commission de sécurité restait trop souvent l'élément déclencheur de travaux et actions correctives en matière d'exploitation.

Dans ce contexte, afin de générer des comportements d'adhésion et d'anticipation, il apparaissait opportun de replacer l'exploitant au centre du dispositif. Il convenait aussi de rappeler les règles permettant de maintenir un niveau de sécurité optimal dans ces établissements.

Au cours de l'année 2013, dans chaque arrondissement, une réunion de sensibilisation a donc été réalisée, sous la présidence des sous-préfets.

Dirigées par les sous-préfets et animées par le SDIS, ces réunions ont réuni 247 participants en provenance de 97 établissements

## Analyse des interventions

Années	2012	2013
Secours à personne domicile	14 186	14 708
Secours à personne voie publique/lieu public	7 741	8 814
Accidents de la voie publique	4 726	4 907
Incendies	3 912	3 877
Opérations diverses	2 666	2 601
Risques technologiques et naturels	87	168
<b>total</b>	<b>33 318</b>	<b>35 075</b>

soit 44,6 % du nombre total de structures de ce type. Le renouvellement de l'opération a été proposé au préfet pour 2014. Les effets positifs de ces réunions se font déjà ressentir. Le SDIS enregistre des démarches de diagnostic de sécurité systématisées par certains maîtres d'ouvrage. Si ces diagnostics de sécurité sont suivis d'autorisation de construire pour adapter le bâti, cette démarche devrait contribuer à terme à limiter le nombre d'avis défavorables à l'exploitation émis par les commissions de sécurité.

## La planification opérationnelle

Le SDIS a souhaité intensifier le travail de planification opérationnelle ; le service créé à cet effet a œuvré principalement pour :

- le suivi du plan Orsec et ses annexes (POLMAR, SATER, canicule, sécheresse, grand froid, accueil et hébergement, plan blanc, comprimés d'iode, TMD, 3 PPI),
- le suivi des plans de secours et des dossiers classés **Confidentiel-défense**,
- la reformulation du plan de continuité d'activités pour faire face à de nombreux aléas,
- le suivi et l'amélioration du registre des Notes Opérationnelles, le suivi des déclarations d'habitat indigne,
- l'accompagnement des maires pour la rédaction des PCS et DICRIM (54 avis et 60 évaluations en préfecture),
- l'organisation de deux exercices PPI (Planète artifices et EPC France),
- le suivi des renforts et colonne hors Vendée (COZ sud et Manche),
- la facturation des interventions à caractère payant (pollutions, diverses...).



# Les actions de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Par délégation du préfet de la Vendée, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé intervient dans les domaines suivants :

## Eau potable



Barrage de Moulin Papon

La Vendée est alimentée en eau potable à partir de 26 sites de production issus de :

- **11 retenues d'eau superficielle** assurant 90 % de la production en eau potable avec 10 usines de traitement complexes ;
- **13 captages d'eau souterraine** (champs captant - 22 captages sise-eaux)
- **1 prise d'eau mixte (eau souterraine et superficielle)**

1958 prélèvements ont été réalisés sur l'eau brute (ressource) et l'eau traitée (sortie de station de potabilisation)

En complément du contrôle sanitaire réglementaire, l'agence régionale de santé (ARS) décline les différentes campagnes nationales et régionales d'analyses visant à mieux appréhender la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et participe aux bilans régionaux et nationaux. Le recensement des canalisations pouvant présenter un risque de migration de chlorure de vinyl monomère dans l'eau distribuée a été réalisé en 2013 à l'échelle communale. Il s'agit de l'étape préalable au lancement de la campagne d'analyse et sur toutes les communes en 2014.

## Prévention des risques auditifs contre l'écoute de la musique amplifiée

La délégation territoriale (DT ARS) a co-animé la révision de l'arrêté préfectoral bruit, qui a été examiné lors d'une réunion avec les principaux

acteurs. Approuvé par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), il a ensuite été diffusé à l'ensemble des mairies.

## Participation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

La DT ARS participe à l'ensemble des séances de CODERST portant sur les domaines suivants :

- insalubrité ;
- périmètres de protection de captages ;
- lutte anti-vectorielle ;
- dérogation de distance au bâtiment d'élevage ;
- déchets, la DT ARS a assuré :
  - l'instruction d'une demande de dérogation au brûlage des déchets verts déposée par la commune de l'Ile d'Yeu ;
  - l'instruction d'une demande de dérogation sur les modalités de collecte des déchets ménagers déposée par la communauté de communes du Pays du Moutierrois.

La DT ARS est chargée de l'élaboration des bilans départementaux concernant le contrôle sanitaire des eaux de loisirs et de la pêche à pied de loisirs.

## Préparation et participation à la gestion de crise

L'élaboration et le suivi des plans de sécurité sanitaire et de défense constituent une mission transversale au sein de la DT et de l'ARS en général.

L'année 2013 a été marquée en particulier par :

- la participation de l'ARS à la révision de plusieurs plans départementaux (canicule, grands froids, transports de matières dangereuses (TMD), POLMAR/ Terre - pollutions d'origine maritime, plan algues vertes, poursuite des réflexions autour du volet Ile d'Yeu

du plan eau potable) et plans particuliers d'intervention (Planète Artifices) ;

- la révision du plan blanc élargi, s'étant traduite par 5 réunions de travail avec la préfecture, le SAMU, les établissements sanitaires et le SDIS, et la présentation du document finalisé en Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) le 12 décembre qui a reçu un avis favorable à l'unanimité.

## Soins psychiatriques sans consentement

L'ARS est chargée dans le cadre du protocole préfet/ARS :

- de vérifier la conformité réglementaire des procédures et de préparer à la signature du préfet les décisions circonstanciées 7j/7,
- d'assurer le secrétariat de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP).

Nombre d'arrêtés d'admission au titre des soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SPDRE)	38
Nombre d'arrêtés pris (admission, levée, PSP, maintien)	248
Nombre de saisine du juge des libertés et de la détention (JLD)	60
Nombre de réunions de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) par an	3 (+ visite des 3 établissements psychiatriques)
Nombre de soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) enregistrés (admission, levée)	1 262
Nombre de consultations sur détention d'armes	1 292

# “ Aménager durablement les territoires



Favoriser l'habitat et la construction 15

Planifier l'occupation de l'espace 16

Gérer durablement les ressources du territoire 18

Développer l'excellence agricole 20

Accompagner la modernisation de la pêche 22



## Aménager durablement les territoires

# Favoriser l'habitat et la construction

### Accès au logement et amélioration de l'habitat

La Vendée reste l'un des tout premiers départements pour l'accession sociale à la propriété, qui devient cependant plus difficile pour de nombreux ménages, notamment sur les zones les plus chères.

La planification en matière d'habitat s'organise autour du plan départemental de l'habitat (PDH) élaboré pour 6 ans, adopté par le Conseil général de la Vendée, délégataire des aides à la pierre, en partenariat avec l'État, associant les communautés de communes ayant compétence sur la politique de l'habitat, et la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon également délégataire.

Le parc locatif doit être développé : il ne représente aujourd'hui que 26 % du parc résidentiel, dont 19 % dans le parc privé et seulement 7 % en moyenne dans le parc public, avec de fortes disparités territoriales. Les besoins de nouveaux locatifs sociaux sont ainsi estimés à 800 par an, dont plus de la moitié sur les zones tendues du littoral et du rétro littoral. A cela s'ajoute la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui préconise de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux pour les communes urbaines soumises : La Roche-sur-Yon, Dompierre-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif, La Ferrière, Venansault et Challans.

En 2013, 645 logements ont été financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), contre 570 en 2012.

Le parc privé vendéen représente plus de 90 % des résidences principales (respectivement 78 % de logements occupés par leur propriétaire et 22 % par des locataires). Plus de la moitié des propriétaires ayant des revenus modestes. L'État, l'ANAH et les collectivités les aident dans la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien, à l'amélioration ou à l'adaptation de leur logement, notamment pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Le nombre de logements aidés au titre des priorités de l'ANAH, après avoir atteint 403 en 2011 et 322 en 2012, culmine ainsi à 673 en 2013.

En 2013, ces opérations ont mobilisé en Vendée 1,54 M€ (contre 1,14 M€ en 2012) pour le parc public et 2,86 M€ (contre 0,61 M€ en 2012) pour le parc privé. ■

### Réglementation de la construction

L'activité relative à la réglementation de la construction s'est traduite par :

➔ 12 contrôles in-situ d'opérations immobilières au titre du respect des règles du code de la construction ;

### zoom



© Préfecture de la Vendée - BCI

### Projet de rénovation urbaine

Pour la ville de La Roche-sur-Yon, le projet de rénovation urbaine des quartiers nord (PRU) est en voie d'achèvement. Le terme des engagements a eu lieu fin 2013, conformément aux dispositions du Programme National de Rénovation Urbaine 1 (PNRU1). Toutes les opérations prévues au programme initial ont été engagées à hauteur de 90 M€ de travaux ; les deux tiers sont réalisées et la moitié des subventions versées aux maîtres d'ouvrage (10 M€ sur 17 M€).

➔ l'assistance technique auprès de l'agence régionale de la santé pour les diagnostics de logements insalubres ;

➔ l'instruction d'environ 1300 dossiers (autorisation de travaux et permis de construire) au titre de l'accessibilité des établissements recevant du public. ■

### Les contrats urbains de cohésion sociale

La politique de la ville constitue depuis 20 ans un outil important de l'État dans son engagement pour une promotion efficace et durable de la cohésion sociale. Succédant aux contrats de ville, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont mis en œuvre en Vendée depuis 2007 à La Roche sur Yon et Fontenay le Comte. Les CUCS définissent les projets urbains et sociaux que les partenaires s'engagent à mener afin de réduire les écarts de développement entre les territoires en difficultés et les autres quartiers de la ville. Parmi les champs d'action prioritaires, on trouve l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et au développement économique, l'action éducative, la prévention et l'accès à la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. ■

### zoom

### Agir au service du patrimoine

Le Service Territorial de l'architecture et du patrimoine participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental.



© Préfecture de la Vendée - BCI

Il veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP) appelées à se transformer en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Les architectes des bâtiments de France ont ainsi instruit 4096 dossiers d'autorisations au titre des espaces protégés dans le département.

Par ailleurs, le budget de subvention d'entretien pour des travaux sur des monuments inscrits n'appartenant pas à l'État s'élève à 127 000 € pour la Vendée, et 104 000 € pour des monuments États. Un important chantier d'entretien, conservation et restauration se déploie dans le département, avec notamment la cathédrale de Luçon (900 000 €) ou l'église Saint Sauveur de l'Île d'Yeu qui fait l'objet de plusieurs tranches de travaux.

D'autre part, les actions de protection sont engagées, avec notamment l'avis favorable rendu par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) pour l'inscription au titre des monuments historiques de l'hotel Jacobsen à Noirmoutier en l'Île.

# Planifier l'occupation de l'espace

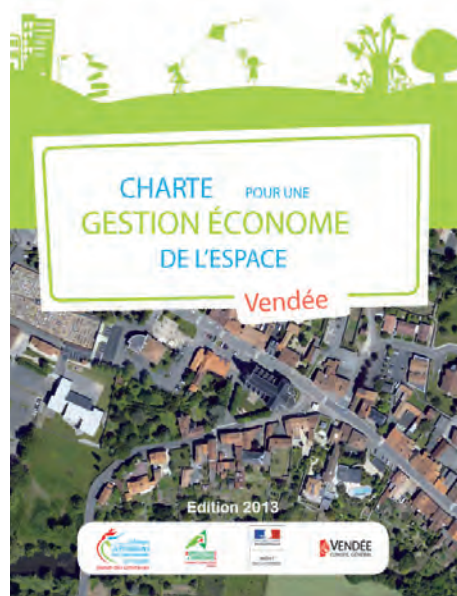
## Gestion économe de l'espace

### ■ Un moyen de sensibilisation : une nouvelle Charte pour une gestion économe de l'espace

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a piloté en 2012 et 2013 les réflexions visant à l'actualisation de la charte pour une gestion économe de l'espace, signée en 2006 entre le Conseil Général, l'association des maires, l'association des communautés de communes, la Chambre d'Agriculture et l'État.

Ce travail partenarial a conduit à l'élaboration d'une nouvelle charte signée le 27 septembre 2013 dont l'objectif majeur est de concilier les ambitions de développement avec une préservation de l'agriculture, des sites et des paysages au travers d'une utilisation optimale de la ressource non renouvelable constituée par le sol. La charte comporte un programme de 20 actions opérationnelles destinées à programmer et organiser l'urbanisation, optimiser l'usage du foncier, diminuer la consommation d'espace en mettant l'accent sur la qualité des projets, pérenniser la vocation des terres agricoles et des espaces naturels, communiquer et sensibiliser à l'enjeu de la gestion économe de l'espace.

La charte est également accompagnée d'un guide de recommandations pour intégrer la gestion économe de l'espace lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Cet outil, qui s'adresse tout particulièrement aux élus locaux



et aux bureaux d'études, servira notamment de cadre d'examen des dossiers en CDCEA. (voir zoom ci-contre)

### ■ Une nouvelle démarche pour les Écoquartiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « ville durable », la démarche nationale « Écoquartiers » vise à promouvoir de nouveaux projets d'aménagements plus durables. Après deux appels à projets en 2009 et 2011, qui ont permis à la fois de repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable mais aussi d'identifier des projets exemplaires, le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a mis en place, en 2013, un Label National Ecoquartier.

En Vendée, la démarche de labellisation des « éco-quartiers » s'est traduite en 2013 par la signature des premières Chartes par les communes de Saint Hilaire de Loulay et de La Roche-sur-Yon.

Cette démarche vient accompagner les efforts en matière d'optimisation du foncier dans l'objectif d'accueillir une population dans les meilleures conditions en développant les conditions d'acceptabilité des projets autour du concept du mieux vivre. ■

## Planification de l'urbanisme

L'État a renforcé ses actions sur la prise en compte de certains enjeux dans les documents d'urbanisme :

→ des risques, notamment ceux liés aux sub-

mersion marines et aux inondations terrestres ;  
→ des objectifs de la loi littoral visant à aménager l'espace en préservant les secteurs les plus sensibles ;

→ des enjeux agricoles, environnementaux et de préservation des zones humides (10 dossiers, dont 7 Plan Locaux d'Urbanisme PLU présentés en Commission Départementale de la Nature des Territoires et des Sites (CDNPS)).

La prise en compte de ces enjeux passe par une planification urbaine de qualité et aux bonnes échelles dont en premier lieu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ou encore le PLU intercommunal.

### ■ L'avancement des SCoT en Vendée

Les services de l'État, en particulier la DDTM, accompagnent les territoires et les structures porteuses de SCoT dans l'émergence d'initiatives et l'élaboration des documents. 2013 a vu la poursuite des études pour la révision du SCoT Yon et Vie et l'élaboration de plusieurs SCoT (Pays de Saint-Gilles, Nord Ouest Vendée et Pays du bocage), la validation d'un nouveau périmètre pour le SCoT Sud Ouest Vendée le 29 octobre et des réflexions en vue de l'émergence de périmètres autour de Fontenay-le-Comte et de Luçon. Le territoire départemental devrait ainsi être rapidement entièrement couvert par des périmètres de SCoT.





## ■ Les documents d'urbanisme communaux

Le département est quasiment entièrement couvert par des documents d'urbanisme communaux. Seule une vingtaine de communes n'en disposent pas encore.

L'année 2013 a été, à nouveau, marquée par un pic d'activité qui s'est notamment traduit par 23 projets de PLU arrêtés en cours d'année.

En particulier, les initiatives des communes littorales pour se doter d'un PLU « moderne » afin de prendre en compte certains enjeux forts tels les dispositions de la loi littoral, la protection des zones humides et une meilleure appréhension des risques naturels sont à souligner. Ainsi, les élaborations (ou révisions) de PLU concernent 14 communes sur les 33 qui couvrent le littoral. La DDTM s'est également investie dans la poursuite du renforcement de la qualité des « porter à connaissance » de l'État (11 PAC réalisés en 2013 dont 1 PAC de SCoT) et la numérisation des documents d'urbanisme qui couvre désormais près de 95% des communes vendéennes et qui est progressivement complétée des servitudes d'utilité publique.

Les progrès constatés dans la qualité des documents d'urbanisme procèdent également des actions de la CDCEA et des évolutions réglementaires. Ainsi, la réforme des évaluations environnementales des documents d'urbanisme entrée en vigueur le 1er février 2013 impacte positivement le contenu des

documents d'urbanisme. De même, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 des nouvelles procédures d'urbanisme introduites par l'ordonnance du 5 janvier 2012 généralise l'emploi de la déclaration de projet, devenu un outil important pour l'aménagement du territoire. ■

## Des outils d'urbanisme au service des collectivités

Le contexte économique défavorable s'est traduit par une baisse sensible (environ -20%) du nombre de permis de construire déposés au cours de l'année 2012. Cette baisse s'est encore accentuée en 2013, avec une diminution de l'ordre de 40 % par rapport à 2012 des dossiers instruits.

En 2013, le contexte législatif de l'urbanisme en pleine évolution (avec le projet de loi ALUR prévoyant l'achèvement de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'Application du Droit des Sols (ADS) a incité plusieurs collectivités à anticiper sur une reprise de l'instruction des autorisations et a conduit les services instructeurs de la DDTM à se constituer en filière ADS-fiscalité et à s'organiser pour accompagner les collectivités dans ce changement. La mission de collecter la Taxe d'Aménagement (TA) au profit des collectivités locales et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) s'appuie dorénavant sur une organisation plus concentrée et également sur le déploiement de nouveaux outils plus efficaces. ■



## Un outil de sensibilisation : la CDCEA

La Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), présidée par le Préfet compte 15 membres représentant les élus locaux, le monde agricole et les associations de protection de l'environnement agréées.

Elle a vocation à émettre des avis simples sur tout projet (documents d'urbanisme et certains permis de construire) qui soustrait des terres agricoles à leur vocation.

En 2013, la CDCEA s'est réunie à 6 reprises et a examiné 39 dossiers dont 32 PLU, 6 permis de construire et 1 certificat d'urbanisme. Son secrétariat et l'instruction des dossiers sont assurés par la DDTM. La CDCEA assure son rôle pédagogique en faisant évoluer les pratiques et construit progressivement sa doctrine dans les domaines de l'habitat, du développement économique et des infrastructures, ainsi que de l'occupation du milieu rural.

Au terme de 2 années d'activité, le bilan de la CDCEA est positif. Les communes ont majoritairement suivi les avis et recommandations formulés. Plus d'une centaine d'hectares ont ainsi pu être « économisés » suite à intervention de la CDCEA.

Plus qu'une nouvelle commission administrative, il s'agit d'une instance partenariale d'échanges. Cela se traduit dans ses méthodes de fonctionnement, par un travail approfondi d'examen des dossiers présentés et la définition d'éléments de doctrine partagés dans un esprit pédagogique afin de faire évoluer les pratiques, la conception des projets par les collectivités et leurs bureaux d'études techniques.



© Direction Départementale des Territoires et de la Mer

# Gérer durablement les ressources du territoire

## Énergies renouvelables

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été approuvé début 2013. Ce schéma vise à définir les orientations et les objectifs stratégiques régionaux, en particulier en matière de développement des énergies renouvelables. En cela, il intègre le Schéma régional de l'éolien (SRE) déjà validé.

Le développement de l'éolien et du photovoltaïque s'est ainsi poursuivi en 2013, se traduisant respectivement par une puissance

de 244 MW autorisés (22 parcs éoliens) et 97 MW installés (11000 installations photovoltaïques).

En matière de photovoltaïque, la ferme solaire au sol sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique à Foussais-Payré d'une puissance de 1,6 Mwc, a poursuivi ses travaux pour une mise en service en février 2014.

En matière d'éolien offshore, le consortium GDF Suez, EDP Renewables (énergéticien portugais) et Néon Marine (producteur fran-

çais d'énergies renouvelables), associé au turbinier AREVA a été retenu dans le cadre du second appel d'offres national éolien offshore portant sur l'implantation d'un parc au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. La mise en service de ce parc d'une puissance de près de 500 MW est prévue à l'horizon 2021-2023.



zoom

## La préservation de la qualité de l'air

La qualité de l'air ambiant fait l'objet d'une surveillance régulière par l'association AIR Pays de la Loire, agréée par le ministère en charge de l'écologie.

Dans le département de Vendée, les valeurs limites réglementaires sont respectées pour les polluants régulièrement mesurés.

A noter quelques dépassements du seuil d'information des populations en hiver et au printemps, liés à des épisodes de pollution par les poussières fines.

Ces épisodes sont très souvent généralisés sur de vastes zones géographiques (régions françaises, Europe), en fonction des déplacements de masses d'air et sont dus principalement aux installations de combustion (chauffages domestiques ou industriels).

Certains épisodes peuvent également se produire en période d'épandage d'engrais minéraux, générant des phénomènes chimiques atmosphériques complexes.

## Le développement des énergies renouvelables

Dans le domaine de l'éolien terrestre, un outil de visualisation de la situation du territoire régional en matière de développement de l'éolien a été créé en 2013. Cet outil permet de localiser facilement les zones favorables définies par le SRE, les Zones de développement éolien (ZDE) ayant été autorisées sur le territoire régional ainsi que des parcs éoliens autorisés et en service.

Cet outil, accessible au public depuis le site internet de la DREAL (plateforme sigloire), alimenté en temps réel par les services

instructeurs de l'État, fournit désormais un apport précieux (cartographie à différentes échelles et extractions des données).

La publication de 3 numéros de la lettre éolien-photovoltaïque de la DREAL témoigne également du suivi régulier de l'éolien dans la région des Pays de la Loire.

Cette publication fait régulièrement le point sur les projets départementaux. Par exemple, le n°11 de la lettre de l'éolien-photovoltaïque donne la production électricité éolienne et photovoltaïque pour la Vendée au 21 décembre 2013.

La DREAL s'est attachée à produire une monographie annuelle sur le dévelop-

pement de l'éolien en région : 480 MW installés au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fin 2013 cette puissance est passée à 547 MW.

La Vendée a vu sa puissance éolienne raccordée atteindre 183,5 MW.

La puissance cumulée régionale des parcs éoliens autorisés atteint 897 MW (fin 2013). Le département de Vendée représente près de 24,5 % de cette puissance, avec 220 MW fin 2013



## Gestion de la ressource en eau

Le printemps très pluvieux a permis d'avoir une campagne de gestion de l'eau sans tension particulière, ni pour l'eau potable, ni pour l'irrigation à partir des nappes souterraines. Des restrictions d'usage pour l'irrigation des cultures ont néanmoins été prises pour les eaux superficielles du département, le niveau de celles-ci étant directement corrélé aux précipitations, à la fin de l'été 2013 en raison d'un mois d'août très sec.

En 2013, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a instruit les dossiers des retenues de substitution portées par les syndicats mixtes Vendée Sèvre Autise et Lay Marais Poitevin, aboutissant à la prise des arrêtés préfectoraux d'autorisations à la fin de l'année. L'objectif de ces programmes est de permettre la conservation des niveaux d'eau dans le Marais Poitevin en période d'étiage, en remplaçant les prélèvements printaniers et estivaux par le prélèvement hivernal et le stockage de près de 8 millions de m<sup>3</sup>.

Sur le Marais Poitevin, la DDTM a collaboré en 2013 aux groupes territoriaux qui ont entamé les procédures de mise à jour des règlements d'eau.

## Observatoire pour le rapport d'activité (ZAE)

Préoccupation majeure des différents acteurs du territoire, l'ampleur des enjeux soulevés par l'économie en Vendée et les difficultés pour un acteur particulier d'embrasser toutes



© Direction Départementale des Territoires et de la Mer

les données nécessaires à l'étude de tous les paramètres (statistiques, aménagements, attractivité, gouvernance, économie), a entraîné la DDTM et les partenaires institutionnels et consulaires du monde économique vendéen à se réunir pour mener une réflexion commune sur la mise en place d'un observatoire des zones d'activités économiques vendéennes.

Cet observatoire propose un référentiel commun de connaissances, base de données (informations cartographiques, chiffrées, quantitatives et qualitatives) sur les zones d'activités, mis à la disposition de tous les acteurs pour une exploitation individuelle des données. L'aboutissement de la démarche se traduit par la création d'un atlas interactif, traduction géographique de la base de données. ■



## Biodiversité

A l'issue d'une large concertation conduite en 2013 auprès des représentants des organisations professionnelles, des associations de protection de l'environnement ainsi que des structures gestionnaires des sites Natura 2000 en Vendée, l'arrêté fixant la deuxième liste locale d'activités soumises à évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 a été signé à la fin de l'année.

Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels identifiés au titre de deux directives européennes : la directive « Habitats Faune Flore » et la directive « Oiseaux ». Il a pour finalité globale de favoriser le maintien et la restauration de la biodiversité en Europe tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est instauré pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation de ces sites Natura 2000.

La deuxième liste locale contenant 17 items complète une liste nationale et une première liste locale déjà en vigueur sur le territoire vendéen. Chaque porteur de projet relevant de cette liste sera tenu d'évaluer son projet après contact éventuel avec la DDTM en tant que service instructeur.



© Préfecture de la Vendée - BCI

# Développer l'excellence agricole

La Vendée, grand département agricole, est placée au 7<sup>ème</sup> rang national avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros.

L'agriculture vendéenne se caractérise par la prédominance des productions animales dans le nord et le centre du département (1<sup>er</sup> rang pour la viande bovine, 4<sup>ème</sup> rang pour les volailles) et la forte présence de productions céréalières au sud.

Ces chiffres montrent l'importance de l'agriculture pour la vitalité économique en Vendée.



La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) assure les aides agricoles de la PAC qui s'élèvent à environ 175 M€ et bénéficie à 5050 exploitations agricoles en Vendée. Ces aides correspondent à des mesures du 1<sup>er</sup> pilier (aides directes à la production) et du second pilier (aide au développement rural).

## Aides du 1<sup>er</sup> pilier

### ■ Aides liées aux surfaces

Le montant des aides liées aux surfaces payées en 2013 s'élève à près de 139 M€.

Il concerne principalement :

- ➔ les Droits à Paiement Unique (DPU) à 4 885 exploitants.
- ➔ l'aide aux protéagineux à 177 exploitants,
- ➔ le soutien à l'agriculture biologique à 307 bénéficiaires et les aides ovines et caprines pour 280 éleveurs.
- ➔ L'aide à l'assurance récolte a concerné 1 947 exploitants qui ont perçu 1,2 M€.

### ■ Aide à l'élevage allaitant

1 979 éleveurs ont perçu la Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) pour un montant global de 23 M€.

Une nouvelle aide réservée aux nouveaux installés et aux récents investisseurs producteurs de lait ou de viande bovine (détenteurs de vaches allaitantes ou engraisseurs de jeunes bovins) a été mise en place en 2013. **800 éleveurs en ont bénéficié pour un montant de 1,5 M€.**

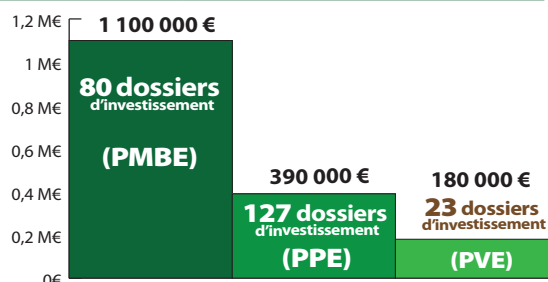
## Aides du 2<sup>ème</sup> pilier

### ■ Mesures Agro-Environnementales (MAE)

La Vendée est un des premiers départements en MAE territorialisées avec 884 bénéficiaires. 9,3 M€ seront versés au titre de la campagne 2013 à 1375 bénéficiaires. Le Marais Poitevin est également un territoire éligible à l'Indemnité compensatrice d'handicap Naturel (ICHN) avec 232 bénéficiaires pour 0,8 M€.

### ■ Aide à la modernisation des exploitations agricoles 3 plans :

- plan de modernisation des bâtiments d'élevages (PMBE)
- plan de performance énergétique (PPE)
- plan végétal environnemental (PVE)



### ■ Aides à l'installation de jeunes agriculteurs

Les aides sont attribuées sous condition de formation (validation par l'État des plans de formation individuels) et de présentation d'un projet viable (PPP-PDE) :

#### Plans de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

125 plans ont été agréés, 39 ont fait l'objet d'un avenant et 93 plans ont été validés durant l'année 2013 ;

#### Plans de Développement d'Exploitation (PDE)

109 nouveaux PDE ont été validés suite à une présentation en CDOA ;

#### Les aides sont attribuées sous deux formes :

##### Dotations jeunes agriculteurs (DJA) :

montant total de 1,43 M€ attribué pour 104 installations ;

##### Prêts bonifiés

376 autorisations de financement traitées en 2013, pour un montant total de 865 404 € de subvention équivalente. Le montant des prêts contractés par les Jeunes agriculteurs aidés (JAA) s'élèvent au total à 22 222 457 €.



## Soutien au développement des territoires (volet axes 3 et 4 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER))

### Axe 3 du FEADER

Les thématiques concernées par l'axe 3 sont la diversification vers des activités non agricoles avec des projets de méthanisation en particulier, et les services de base pour l'économie et la population rurale, portant principalement sur des projets de création de maison de santé, d'accueil périscolaire, restaurant scolaire. L'axe 3 représente 44 dossiers équivalent à un montant de 51 609 094 € dont une part de subvention FEADER de 4 029 262 €.

### Axe 4 du FEADER

Les thématiques des 4 Groupes d'action local (GAL) concernent la Haute performance environnementale (HPE), le bois énergie, l'accompagnement des mutations de l'espace rural (approvisionnement en produits locaux, bio, durables), un milieu rural éco-responsable à la reconquête de son environnement (qualité de l'eau), et la valorisation, mise en réseau, promotion, organisation, animation du tourisme. L'axe 4 représente 264 dossiers, pour un montant total de 9 167 387 €, dont une part de subvention FEADER de 3 145 314 €.

### Autres mesures nationales

#### Comité Départemental d'Agrément des GAEC

Les GAEC - Groupements agricoles d'exploitation en commun - correspondent au regroupement de plusieurs exploitations mettant leurs moyens de production (humains et matériels) en commun. L'agrément et le contrôle par l'État de certaines conditions de constitution et de fonctionnement, leur donnent accès aux aides de la PAC avec les mêmes plafonds que si ces exploitations étaient indépendantes. 1209 GAEC sont agréés en Vendée, et la situation de 72 GAEC (création, dissolution, transformation, agrément, demande de dérogation) a été examinée en 2013 lors des 10 réunions du comité.



### Agriculteurs en difficulté :

La DDTM a en charge deux dispositifs : l'Aide aux exploitants en difficulté (AED) et l'Aide à la reconversion professionnelle (ARP) :

**AED : 6 exploitations ont bénéficié d'une prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunts dans le cadre de plans de redressement. Le montant total d'aides attribuées représente près de 60 000 € ;**

**ARP : 17 exploitants ont bénéficié d'une aide à la reconversion professionnelle (de 3 100 à 4 650 € par personne suivant les situations).**

### Aides conjoncturelles

Elles concernent sur 2013 essentiellement les programmes :

#### Truies gestantes

une nouvelle norme s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2013 disposant que les truies gestantes doivent être gérées en cases collectives (4 semaines après la saillie à 7 jours avant la mise bas) et qu'elles doivent disposer d'au moins 2,25 m<sup>2</sup> par animal (1,64 m<sup>2</sup> pour les cochettes). 59 dossiers ont été retenus pour une aide de 0,84 M€ (dont 2 engagés pour 21 K€ sur 2013). 28 dossiers ont générés des paiements sur 2013 pour 0,31 M€. La conjoncture de cette filière n'est pas favorable concernant aux investissements ;

#### Palmipèdes gras

une nouvelle norme s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2016 prévoyant un gavage en groupe des canards. Un dispositif permet aux éleveurs de bénéficier d'une subvention de 30 %, plafonnée à 18 €/place et 28 000 €/exploitation. Depuis le début du programme, 49 dossiers ont été retenus, pour une aide de 1,11 M€ (dont 25 engagés pour 0,53 M€ sur 2013). 12 dossiers ont générés des paiements sur 2013 pour 0,32 M€.

## Calamités agricoles

Les aléas climatiques peuvent constituer une menace pour la viabilité économique des exploitations agricoles. Lorsqu'un événement climatique exceptionnel génère des dégâts qu'aucune assurance n'a accepté de couvrir, l'État peut actionner la procédure des calamités agricoles : 12 à 30 % des pertes peuvent être indemnisées, à partir d'un fond alimenté par les assurances si la mission d'enquête, le Comité départemental d'expertise puis la Commission nationale de gestion des risques en agriculture valident l'éligibilité de l'événement et des dégâts. En 2013, deux événements exceptionnels ont conduit le Préfet à engager la procédure :

→ orage de grêle du Sud Vendée de la nuit du 16 au 17 juin 2013 : demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles non retenue par la commission nationale ; en parallèle, prise de deux arrêtés par le préfet pour limiter les conséquences administratives (arrêté modifiant les règles relatives aux BCAA, arrêté relatif à la reconnaissance de circonstances exceptionnelles dans le cadre des MAE) ;

→ pertes de récolte apicole dues aux températures basses et à la pluviométrie élevée des mois de mai et juin 2013 (perte de récolte totale de miel estimée à 44 %) : 5 apiculteurs dont le taux de perte a dépassé les 30 % réglementaires ont bénéficié d'une indemnisation totale de 34 508,54 €.

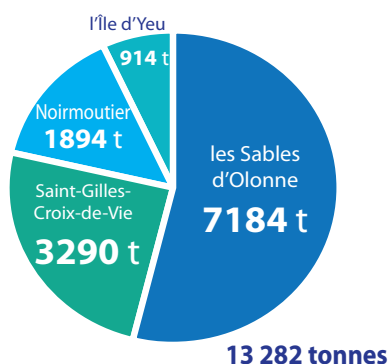
## Aménager durablement les territoires

# Accompagner la modernisation de la pêche et du secteur maritime et gérer efficacement le domaine maritime

La Vendée possède une forte identité maritime : **276 km** de littoral, **2 îles** (Noirmoutier et Yeu) et **17 ports** de pêche et de plaisance. En lien avec l'ensemble des parties prenantes, l'État s'efforce de concilier les divers usages de la ressource.

### Le secteur pêche

Les quantités débarquées dans les ports vendéens se répartissent comme suit :

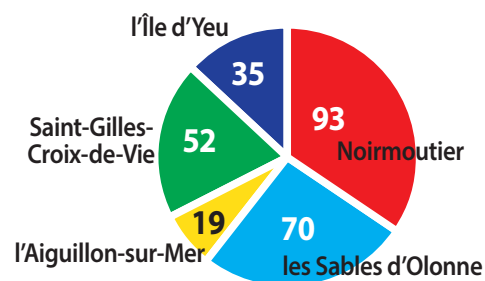


Le secteur pêche représente une quantité débarquée en criée de 13 282 tonnes (légère baisse de 5,1 % par rapport à 2012) et un chiffre d'affaires de 61,693 M€ (baisse de 0,75 % par rapport à 2012).

**1024 marins**



**2013**



**269 navires de pêche en Vendée**

### ■ Formation professionnelle

121 titres professionnels maritimes ont été délivrés en 2013. Parmi les principaux dossiers en cours, l'arrêt de la pêche au requin taupe a engendré au cours de l'année l'indemnisation des armements et des équipages touchés par l'arrêt temporaire de cette espèce (5 navires et 29 marins de l'île d'Yeu) représentant 354 563 € (répartis en aide de Fonds Européen pour la Pêche (FEP) pour 70912 € et France Agrimer pour 283 651 €).

Le développement de la pêche à la senne danoise s'est poursuivie avec :

- la construction du navire « CAYOLA » d'une longueur de 21,90 m (1<sup>er</sup> navire conçu et construit en France pour la senne danoise) ;
- la délivrance d'un permis de mise en exploitation (PME) pour la construction du navire « MABON III » de même longueur, dont la mise à l'eau a eu lieu début 2014 ;
- la transformation avec aide publique du navire « ABLETTE ».

Ce type de pêche confirme la position de leader du port des Sables-d'Olonne, grâce à des apports importants et de qualité ; cette

technique de pêche entraînant par ailleurs une baisse importante du carburant consommé et une meilleure qualité de vie pour les équipages (marées plus courtes).

### Fonds européens

La CRIPA /COREPAM (Commission régionale

des pêches maritimes et de l'aquaculture) des Pays de la Loire pour la programmation des aides du (FEP) a validé plus d'une centaine de dossiers programmés sur 2013 pour le département. Les liquidations des dossiers peuvent intervenir jusqu'en 2015.





# Le secteur conchylicole, soutenir le commerce

## Le secteur conchylicole

Le secteur conchylicole présente une identité forte en Vendée. Il est dominé par l'ostréiculture, majoritairement dans le nord du département (baie de Bourgneuf) et par la mytiliculture dans le sud (baie de l'Aiguillon). La production annuelle d'huîtres pour la région Pays de la Loire est de l'ordre de 7 000 tonnes, soit 8,4 % de la production nationale et l'équivalent de celle du bassin d'Arcachon (données CNC – campagne 2010-2011).

Cette production s'avère fragile en raison de la surmortalité constatée depuis 2008 au plan national. Depuis cette date, la Direction départementale des territoires de la mer (DDTM) participe au dispositif d'aides nationales spécifiques mis en œuvre pour accompagner la profession. Ce dernier a évolué pour l'année 2013 et seuls le Fonds d'Allègement des Charges (FAC) et l'exonération des redevances domaniales sont proposés à la profession.

Concernant la mytiliculture, la production de la région Pays de la Loire est de l'ordre de 10 000 tonnes, soit 24 % de la production nationale. Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par les premières réflexions menées dans le cadre de la mise à jour du classement sanitaire des zones de production conchylicoles du département. ■



© Direction Départementale des Territoires et de la Mer



© Préfecture de la Vendée - BCI

## Le secteur du commerce

Le trafic du port de commerce des Sables-d'Olonne continue à approcher le million de tonnes. La composition du trafic reste stable : les céréales représentent environ 80 % des exports et le sable près de 70 % des imports. Le trafic à passagers se fait essentiellement vers l'île d'Yeu au départ du port de Fromentine avec la Compagnie Yeu Continent, régie du Conseil général de la Vendée, qui transporte annuellement 420 000 passagers sur un trafic total de 650 000 passagers. ■

## Gestion du domaine public maritime

### ■ Stratégie de gestion intégrée et durable du DPM naturel

Le Domaine Public Maritime naturel (DPMn) est un espace sensible et convoité, à l'interface de la terre et de la mer dont il convient d'assurer la protection. Dans cet objectif et en application de la circulaire du 20 janvier 2012 du ministère de l'écologie relative à la gestion durable et intégrée du domaine public maritime naturel, un diagnostic territorial a été réalisé en 2013, qui constitue un état des lieux en termes de pressions, d'usages et des protections réglementaires autour du DPMn. ■

### ■ Les occupations sur le DPM

Au cours de l'année, divers titres d'occupation ont été délivrés ou renouvelés :

240 Autorisations d'occupation temporaires (AOT) dont 200 pour les cabines de bain de Noirmoutier :

- ↳ 2 AOT de mouillages collectifs (Saint-Hilaire-de-Riez et l'Aiguillon-sur-Mer) ;
- ↳ 1 convention d'occupation attribuée au Conseil Général pour le passage du Gois ;
- ↳ 1 superposition d'affectation pour l'estacade du Bois de la Chaise à Noirmoutier ;
- ↳ 1 concession de plage à la Tranche-sur-Mer comprenant 23 lots ;
- ↳ 1 affectation au Conservatoire du Littoral sur le secteur des perles du Devin sur les communes de l'Épine et de Noirmoutier. ■



# Renforcer la cohésion sociale

L'accompagnement  
des personnes  
vulnérables

25

Faciliter l'accès et le  
retour à l'emploi

28

Revitaliser les  
territoires impactés  
par les mutations  
économiques

30







## Renforcer la cohésion sociale

# L'accompagnement des personnes vulnérables

### Un nouveau plan pour améliorer la prise en charge des personnes démunies

#### Le plan territorial de sortie de l'hiver (PTSH)

Ce document de référence, dont l'objectif est de décliner les mesures permettant d'éviter les remises à la rue en anticipant la fin de la période hivernale, a été établi par les services de l'État sur la base d'un diagnostic partagé à l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs : associations, collectivités locales, bailleurs...

Afin de mieux répondre aux besoins mis en évidence par ce diagnostic, le PTSH s'est traduit par un plan d'actions opérationnelles visant à répondre de façon durable aux besoins des personnes, en favorisant l'accès au logement, dans trois domaines :

➤ la veille sociale : consolidation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

### Une importante restructuration associative dans le sud Vendée

L'association La Croisée, gestionnaire d'un CHRS et d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) dans le Sud Vendée, a été absorbée, le 1<sup>er</sup> juillet 2013, par l'Association ressources pour l'accompagnement médicosocial et social (AREAMS.)

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a piloté et accompagné cette fusion-absorption, qui conduit à une importante

### Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

#### Un plan d'envergure et très transversal

Les services de l'État, en collaboration avec ceux du Conseil général de la Vendée, se sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions.

De nombreux acteurs ont contribué à la déclinaison départementale de ce plan en proposant des mesures intégrées dans un

➤ l'hébergement : pérennisation de la structure d'hébergement d'urgence de 10 places sur la commune de Challans ; création de 10 places de stabilisation en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) à la Roche-sur-Yon ; création de 29 logements relais pour personnes réfugiées, régularisées ou déboutées en cours de régularisation.

➤ le logement adapté : pérennisation des 10 places de la maison relais gérée par l'association APSH à Challans ; ouverture de 16 places de maison relais aux Herbiers ; captation de 11 nouveaux logements en intermédiation locative.

Une enveloppe de 646 891 € a été allouée à la Vendée afin de mener à bien ces projets.

En 2013, le montant total des crédits alloués par l'État au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables s'est élevé à 5 751 000 € (contre 4 962 000 € en 2012).

réorganisation des activités (CHRS et ateliers) et permet une diversification des prestations proposées pour mieux répondre aux besoins des personnes en grande difficulté sur ce territoire.

Concomitamment à la fusion-absorption, l'association AREAMS a ouvert un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de 80 places dans le sud Vendée, autorisé et financé suite à un appel à projet national. L'ouverture de cet établissement s'est faite dans des conditions très satisfaisantes, en partenariat étroit avec les acteurs concernés : élus, bailleurs publics et privés, associations, professionnels de santé...

plan d'actions, dans un esprit partenarial qu'il importe de souligner.

L'organisation de la journée territoriale du 5 décembre 2013 a ainsi associé une centaine d'acteurs très diversifiés au cours de cinq ateliers thématiques ciblés dans deux domaines transversaux : « les solidarités de proximité » et « l'enfance et la jeunesse » ; cette rencontre a constitué un important temps fort dans la mise en œuvre de ce plan.

La richesse des échanges lors de ces ateliers a permis d'impulser une dynamique sur laquelle les différents acteurs peuvent s'appuyer afin de poursuivre, en concertation, la mise en œuvre d'actions territorialisées, avec le souci permanent d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de précarité et de favoriser leur insertion.



### Le soutien à la parentalité

Mise en ligne en octobre 2013 du site [www.etreparent85.fr](http://www.etreparent85.fr)



Le soutien à la parentalité, qui constitue l'une des priorités de la politique familiale, se caractérise par une diversité de dispositifs et une importante offre de services et d'actions qui visent à aider les parents, mais qui sont insuffisamment connues.

Face à ce constat, la Direction départementale de la cohésion sociale, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général ont travaillé en étroite collaboration à la mise en place d'un site Internet destiné à recueillir et diffuser les informations relatives à la parentalité

Le site « [etreparent85](http://etreparent85.fr) », à destination de tout public (parents, professionnels et associations de Vendée), répertorie ainsi l'ensemble des actions, aides, services, événements et outils proposés dans le département pour soutenir et accompagner les parents dans leur rôle.

#### Chiffres clés du site :

- 250 fiches présentant les actions pérennes sur le département,
- 115 événements ponctuels annoncés depuis l'ouverture du site, une bibliographie en préparation.
- 8900 utilisateurs depuis un an, 12 300 sessions (d'une durée moyenne de 3'30) et
- 47 800 pages consultées (soit environ 4 par session).

## Renforcer la cohésion sociale

### Une amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap

#### Le regroupement des locaux de la MDPH au 1<sup>er</sup> mars 2013

Depuis sa création, en décembre 2005, les services de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) étaient dispersés sur 4 sites. Leur regroupement sur un seul site constituait un objectif prioritaire de l'État et des différents partenaires.

En lien avec les services du Conseil général, l'État a permis la réalisation de ce projet. Ainsi, la MDPH a emménagé au 185 boulevard Leclerc dans des nouveaux locaux, parfaitement adaptés, mis à disposition

par l'État à titre gratuit. L'accueil des personnes en situation de handicap et de leurs familles a ainsi été très sensiblement amélioré ; leurs démarches ont été facilitées et le fonctionnement de la MDPH a été optimisé. ■

#### Chiffres clés :

- 3 979 personnes reçues à la MDPH en 2008 ; 6 302 en 2013
- 24 103 demandes déposées en 2013,
- En 2006, environ 8 000 personnes avaient formulé des demandes à la MDPH ;
- au 31 décembre 2013, elles étaient près de 15 800.

### Une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence

En partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon, et en particulier le Parquet, un espace rencontre a été ouvert en 2013. En référence aux dispositions du 3<sup>ème</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes, ce « lieu neutre » permet l'exercice du droit de visite de l'un des parents, auteur de violence, en toute sécurité pour son enfant. C'est l'association AREAMS qui constitue le support juridique de cette structure, financée par l'État.

Un accueil de jour destiné aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants a également été créé. En 2013, 125 femmes, pour la

plupart hébergées en hôtel, et 48 enfants, y ont été accueillis en journée, dans un cadre répondant parfaitement à leurs besoins. Leur accompagnement est assuré par l'association AUFD, spécialisée dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Cette même association a pu également assurer une présence au commissariat des Sables d'Olonne, pour aller à la rencontre de ces femmes.

Par ailleurs, le dispositif d'éviction des conjoints violents mis en place en Vendée a été conforté en 2013, avec la mise à disposition du TGI de La Roche-sur-Yon d'un second appartement destiné à l'hébergement du conjoint violent. Ce dispositif, qui permet aux victimes de violences et, le cas échéant, à leurs enfants, de rester à leur domicile, est financé par l'État ; il est mis en œuvre en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'association Passerelles. ■

### L'accès aux loisirs pour tous « dépassons les handicaps »



L'accessibilité aux pratiques sportives et de loisirs constitue une orientation majeure pour la DDCS. Mieux articuler les politiques généralistes avec la prise en compte des exigences spécifiques pour certains publics, notamment les personnes en situation de handicap, contribue à favoriser l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux, la DDCS a organisé, du 21 au 26 mai 2013, avec la collaboration du Conseil Général de la Vendée, un événement départemental intitulé « l'accès aux loisirs pour tous, dépassons les handicaps ».

Ainsi, 57 clubs sportifs ont proposé toute la semaine des initiations et des découvertes de leurs activités pour les personnes en situation de handicap mental, physique ou sensoriel, dans 32 communes de Vendée. L'objectif de cette opération « portes ouvertes » était de promouvoir l'offre des clubs et d'inciter les personnes handicapées à pratiquer régulièrement un sport.

Parallèlement, plus de 200 personnes ont participé à une table ronde et à un colloque organisé le 24 mai à La Roche-sur-Yon. Encourager les échanges, valoriser et mutualiser les bonnes pratiques, apporter un éclairage nouveau sur les problématiques inhérentes à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures de loisirs et ainsi mieux surmonter les difficultés rencontrées, tels étaient les objectifs de cette journée marquée par la présence de Charles Gardou, anthropologue, qui donna deux conférences, l'une sur les représentations du handicap et l'autre sur les fondements et enjeux d'une société inclusive. ■



## zoom

### L'innovation pédagogique au service des bénévoles

« Jeu m'associe, des racines au projet »

Pour répondre de manière concrète aux besoins du secteur associatif, favoriser les échanges et l'autonomie des bénévoles, les services de la DDCS ont conçu un nouvel outil pédagogique destiné à interroger le fonctionnement et l'organisation interne des associations, dans le cadre d'actions de formation.

Cet outil appelé « Jeu m'associe, des racines au projet », a été conçu dans l'esprit d'un jeu de société. Il permet d'aborder de nombreux sujets relevant du fonctionnement d'une association (statuts, loi 1901, fiscalité, responsabilités, bénévolat, ressources...). Face à un environnement en perpétuelle évolution, il importait en effet de proposer un nouvel outil pédagogique, attrayant et convivial, particulièrement adapté pour répondre aux interrogations des bénévoles. Ce jeu a été finalisé et édité en 2013 avec la collaboration de la fédération des centres sociaux de la Vendée.

Dans le cadre de l'animation du réseau des points d'appui à la vie associative (PAVA), la DDCS a doté de ce jeu toutes les structures proposant des actions de formation, afin de les aider à diversifier leurs outils et approches pédagogiques. « Jeu m'associe, des racines au projet » a rencontré un tel succès lors de sa présentation au regroupement national des délégués départementaux à la vie associative que le Ministère en charge de la vie associative a mobilisé des crédits fin 2013 pour permettre à chaque DDCS de pouvoir en disposer à l'occasion de leurs propres actions de formation à l'attention des bénévoles associatifs (par exemple, en Vendée, « Les lundis de la DD »).



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA VENDEE

©2013, Tous droits réservés.  
Concept : Pascaline Robert-Clément, DDCS Vendée.  
Réalisation : eredejeux [www.eredejeux.com]

eredejeux

## Le service civique : un accompagnement de qualité au service des porteurs de projet

Depuis le lancement du dispositif, la DDCS a fait le choix d'une stratégie de développement qui s'appuie notamment sur l'accompagnement des porteurs de projet dans une démarche de qualité des missions pouvant être proposées aux jeunes. En 2013, les services du Conseil général de Vendée ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement pour concevoir un projet d'accueil d'une douzaine de jeunes sur différentes missions relatives à l'accès à la culture, à la sensibilisation à l'environnement et à la médiation éducative.

Un protocole d'accord pour le développement du Service Civique en Vendée a été signé le 9 septembre 2013 entre l'Agence nationale du service civique, l'État, le département de la Vendée, l'association des maires et présidents de communautés de Vendée et la maison départementale des associations de Vendée.

Avec 7 structures agréées en 2013, la Vendée compte désormais près de 80 structures engagées dans ce dispositif. Durant l'année 2013, 71 jeunes étaient en mission dans le département. Au total, 275 jeunes ont été recrutés en Vendée depuis le lancement du dispositif.



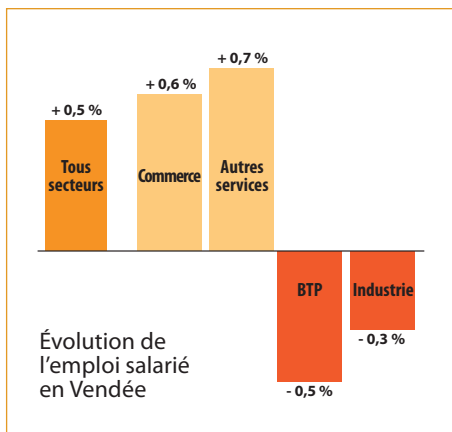
## Renforcer la cohésion sociale

# Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

## La situation de l'emploi

En 2013, l'emploi salarié est en légère hausse de 0,5% par rapport à 2012 soit une augmentation de 900 emplois salariés pour atteindre 171 000 (source ACOSS-URSSAF), en glissement annuel.

L'emploi salarié est en hausse dans les secteurs du commerce (+ 0,6%) et autres services (+ 0,7%), alors qu'il se contracte dans ceux du BTP (- 0,5%) ou encore de l'industrie (- 0,3%).



Le nombre de déclarations préalable à l'embauche (DPAE) s'est établi sur l'année 2013 à 58 532, en hausse de 11,5% sur 12 mois.

Le taux de chômage départemental (CVS) atteint au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, 8,3% de la population active (+ 0,2% par rapport à la même période 12 mois plus tôt), mais inférieur au

taux régional (8,6%) ou national (9,7%, France métropolitaine). Néanmoins les disparités entre zones d'emploi restent fortes : de 5,5% aux Herbiers (en légère baisse de 0,1 point sur douze mois) à 11,1% sur le bassin des Sables d'Olonne (+ 0,5 point par rapport à la même période à fin 2012), le taux de chômage atteint 8,4% de la population active sur la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon.

L'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de + 8,9% à fin décembre 2013.

Les demandeurs d'emploi de longue durée, qui représentent 35% des demandeurs d'emploi, sont plus affectés par cette situation (+ 20,7% de progression annuelle).

47 359 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) en données CVS sont comptabilisés à fin décembre sur le département de la Vendée, soit 9,7% de plus qu'en décembre 2012.

Au cours des douze derniers mois, Pôle emploi a recueilli 23 151 offres d'emploi sur le département soit une baisse de 17,2% en évolution annuelle.

## Une forte mobilisation des acteurs locaux

Présidé par le préfet, le service public de l'emploi départemental (SPED) et ses déclinaisons locales ont conduit des actions proactives afin de limiter les conséquences sur l'emploi du maintien global d'une conjoncture économique tendue.



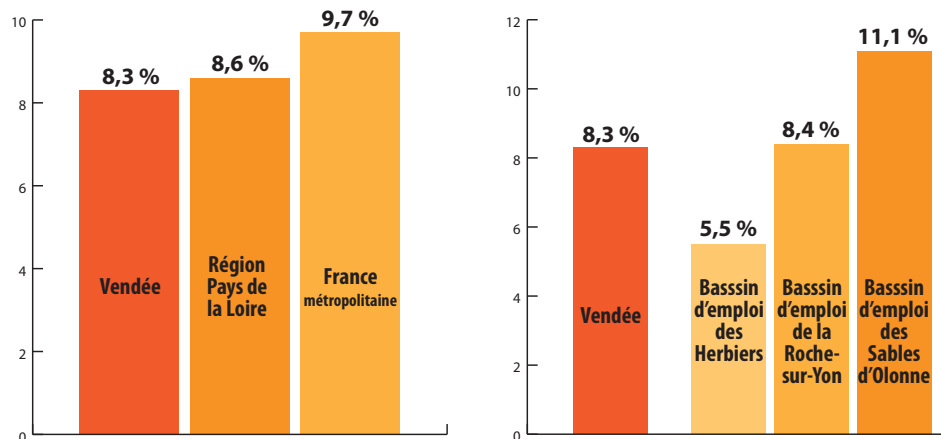
Les services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle Emploi et les partenaires du SPE se sont particulièrement investis pour déployer l'ensemble des outils de la politique publique de l'emploi et notamment emplois d'avenir et contrats de génération, dispositifs spécifiques complémentaires des contrats aidés et orientés prioritairement sur les publics les plus vulnérables, jeunes et seniors.

## Les politiques de l'emploi

Ces actions se sont notamment traduites par l'organisation ou la participation à des forums sur les territoires sur les thèmes de l'alternance ou encore de l'emploi saisonnier mais également par des rencontres avec les clubs d'entreprise ou la promotion des métiers en déficit d'image et pourvoyeurs d'emplois en lien avec les branches professionnelles, les organismes de formation et les financeurs (collectivités territoriales, organisme paritaire collecteur agréé-OPCA...).

Sur cette dernière thématique, les acteurs locaux de l'emploi ont contribué à la mise en œuvre du plan national de formation

Taux de chômage (CVS) atteint au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013





dit « plan 30 000 ». Pour la Vendée, la remontée des besoins a permis d'identifier 290 places de formation, 255 étant cofinancées par les OPCA et Pôle Emploi.

Sur l'année 2013, ont été signés :

- 2 332 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand (stable par rapport à 2012).
- 352 contrats d'initiative pour l'emploi (CIE) dans le secteur marchand, soit + 37 contrats par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, 464 emplois d'avenir ont été conclus en 2013 pour un objectif départemental initial de 428. Sur le total, 401 de ces contrats ont été signés au sein du secteur non marchand.



Premier anniversaire des contrats avenir en Vendée - décembre 2013  
Signature d'un contrat avenir

L'Unité territoriale de la DIRECCTE a également été à l'initiative d'un forum sur le thème des « clauses sociales » qui s'est tenu le 2 octobre 2013 avec pour objectif de développer et renforcer le recours aux clauses sociales par les donneurs d'ordre du département au bénéfice des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

- en faisant mieux connaître et en valorisant les activités des (SIAE),
- en témoignant d'expériences en la matière dans le département associant SIAE/entreprises/donneurs d'ordre, témoignages illustrant les différents modes de recours aux clauses sociales,
- en permettant la mise en relation des SIAE avec des entreprises relevant de branches d'activités diverses.

### Mutations économiques : l'accompagnement des restructurations

L'année 2013 a connu une évolution irrégulière du nombre de licenciements économiques : de 69 licenciements enregistrés en janvier à 189 licenciements enregistrés en mai.

Entre 2012 et 2013 le nombre de licenciements économiques notifiés à la DIRECCTE a diminué de 18% : 1 043 licenciements en 2013 contre 1 275 en 2012.

Les licenciements sont répartis comme suit :

1 043 licenciements	Entreprise	
	<50 Sal.	>49 sal.
Nb de dossiers licenciement >9	189	152
Nb de dossiers licenciement <10	650	52

428 dossiers d'entreprises concernant une procédure de licenciement pour motif économique ont été enregistrés dont 90 étaient en situation de liquidation judiciaire soit 21,5%.

Le plus important licenciement notifié à l'administration est celui qui fait suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise FOREGE (ameublement) avec 135 licenciements.

Le secteur de la construction reste parmi les plus touchés (314 licenciements).

L'unité territoriale de la Vendée a dû assurer l'accompagnement de 7 plans de sauvetage de l'emploi (PSE).

Le recours à l'activité partielle a été très largement confirmé en 2013. Le nombre de demandes enregistrées a progressé : soit 475 demandes en 2013 (dont 50 concernent des entreprises de plus de 50 salariés) contre 294 en 2012.

Le nombre de salariés impactés également : 16 605 en 2013 contre 9 162 en 2012.

Cette augmentation s'est aussi répercutée sur le volume d'heures utilisées : 533 086 heures en 2013 contre 297 373 heures pour 2012).

Il convient en outre de noter que cette progression des demandes se concentre sur les domaines suivants :

- Construction BTP : 85 demandes
- Pêche et aquaculture dont les principaux demandeurs sont les armateurs pour sinistre : 41 demandes
- Transformation des métaux : 40 demandes
- Travail du bois : 24 demandes
- Construction Navale : 20 demandes

En 2013, 5 Très Grandes Entreprises (Defontaine, Michelin, Ouest Production, Alubat et Fagor Brandt) ont utilisé 43% des heures totales consommées au titre de l'activité partielle dont Fagor Brandt qui a utilisé 147 179 heures soit plus de 27% du total des heures consommées.

### Ruptures conventionnelles

Sur l'année 2013, 3 142 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles d'un contrat de travail à durée indéterminée ont été traitées par la DIRECCTE (3 143 en 2012).

## Renforcer la cohésion sociale

# Revitaliser les territoires impactés par les mutations économiques

## zoom

La mise en place d'un fonds mutualisé pour soutenir les projets de création d'emplois

Un fonds mutualisé a été mis en place depuis juin 2012 afin de rationaliser les contributions des entreprises qui, licenciant pour cause économique, sont assujetties à l'obligation de revalorisation. Le périmètre de ce fonds est départemental.

Il est constitué par les contributions des entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation des territoires impactés par des licenciements pour cause économique. Soutenir, à l'échelon départemental, les projets d'envergure en matière de création d'emplois et/ou à forte portée stratégique, rationaliser et optimiser les actions de financement sont les objectifs du fonds mutualisé de revitalisation.

### ■ Rappel du contexte vendéen

Une réflexion a été conduite début 2012 sur la mise en place d'un fonds mutualisé afin de répondre notamment à deux objectifs contextuels :

1. l'annonce de deux plans de restructuration au sein d'établissements soumis à obligation
2. la perspective du terme de la convention de revitalisation SKF à fin 2012 avec un solde d'environ 500 000 euros non engagé.

La consultation des partenaires sociaux et des chambres consulaires a conduit à valider cette proposition.

Le processus a été mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- Portage du dispositif financier par la Chambre de Commerce et d'Industrie avec ouverture d'un compte dédié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et élaboration d'une convention cadre avec l'État signée le 27 juin 2012.
- Premières alimentations du fonds ;
- Mise en place du comité stratégique ;
- Possibilité d'instruction et de présentation des projets par l'ensemble des acteurs du développement économique (Vendée expansion, Orion, EPCI...);
- Possibilité de soutien des projets présentés soit sous forme d'avances remboursables (à privilégier), soit sous forme de subventions ;
- Mobilisation d'un partenariat financier notamment auprès des établissements bancaires en cours.)

### ■ Mise en œuvre au cours de l'année 2013

Sur le département de la Vendée, ce fonds privé alimenté soit par des entreprises soumises à l'obligation de revitalisation soit par d'autres contributeurs (fondations, banques notamment) sur la base du volontariat est à disposition de toutes les entreprises du département avec

des conditions d'éligibilité souples ce qui permet d'en optimiser son accessibilité (projets structurants soit par l'ampleur des emplois créés, soit par leur caractère stratégique. La convention-cadre est ainsi restée volontairement souple sur ce point, il n'y a aucun plafond retenu, il n'y a pas de critère pré-établi, le lien doit être direct avec la préoccupation de création d'emplois).

La demande de fonds est simplifiée et facilitée avec la mise en œuvre d'un document unique de demande de fonds mutualisé de revitalisation, examiné en comité d'engagement.

L'examen collégial doit également permettre de déterminer l'éligibilité des dossiers en tenant compte de leur pertinence et de leur viabilité. Il a aussi comme conséquence de permettre au fonds mutualisé de jouer un effet levier en facilitant la mobilisation d'autres financeurs potentiels.

Par ailleurs, la présence de St GOBAIN Développement aujourd'hui se justifie par son souhait d'être partenaire du fonds (avec un appui en compétence) sans pour autant être un contributeur direct.

Le traitement des dossiers est confié à l'unité territoriale de la DIRECCTE. Sa gestion incombe à la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée via un compte ouvert à la caisse des dépôts et consignations. Son pilotage relève d'un



comité stratégique comprenant le préfet, la région, le département, les chambres consulaires, les acteurs de développement économique, les services de l'État, et particulièrement animé par la sous-préfète de Fontenay-le-Comte dans le cadre de sa mission départementale sur l'emploi. Il définit les projets structurants et les territoires prioritaires.

Les interventions se concrétisent sous forme d'avance remboursable sans intérêt ou de subvention.

### Le fonds en chiffres (2013- début 2014) :

**5 entreprises** ont abondé au fonds dans le cadre de leur devoir de revitalisation (SKF via son site vendéen SVR, TERRA LACTA, Phoenix PHARMA, DNL Distribution, VM Matériaux) pour un montant total de **1 000 500 €** à ce jour. Ce fonds a permis de financer **7 projets** de développement d'entreprises sous forme d'avances remboursables sur l'ensemble de la Vendée pour un montant total de **417 500 €**. Ces avances remboursables, de 30 000€ à 150 000€, participent au financement de projets qui vont permettre la création d'un total de **67 emplois** sur le territoire.

# “ Moderniser l’action publique

**Bienvenue sur le nouveau site internet des services de l’État**



**Démarches administratives**

Vous souhaitez effectuer une démarche pour :

- Horaires et coordonnées
- Immatriculation des véhicules (« carte grise »)
- Pasports
- Acquisition de la nationalité française
- Fréquentation des guichets
- Permis de conduire
- Carte nationale d'identité
- Sejour des étrangers
- Associations
- Manifestations sportives

[> Toutes vos démarches](#)



**Actualités**

**Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013.**

05/11/2013 - Consultation publique sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

05/11/2013 - Plan d'action sur le milieu marin et aires marines protégées : information du (...)

03/10/2013 - Journées du patrimoine : l'hôtel préfectoral ouvre ses portes au public dimanche

01/10/2013 - Rénovation énergétique de l'habitat « éco-rénove, l'économise »

**Horaires et coordonnées**



Des actualités, des démarches administratives facilitées, des dossiers complets sur l'action de l'État en Vendée...

**Elections municipales 2014**



**Rénovation énergétique de l'habitat**



**Centenaire de la première guerre mondiale**



Avec une adresse unique [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

le nouveau portail internet départemental de l'Etat regroupe désormais l'ensemble des services de l'Etat en Vendée.

En ligne depuis le 19 décembre 2013

S'engager au quotidien au service du public

32

Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi en Vendée

33

Accompagner les collectivités territoriales

34

# S'engager au quotidien au service du public

## La labellisation Marianne de la préfecture pour un accueil des usagers de qualité



Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le label Marianne a été attribué à la préfecture de Vendée par l'Afnor, organisme de certification indépendant. Ce label témoigne de l'engagement à offrir un service public de qualité aux guichets d'accueil des publics, avec des objectifs chiffrés en matière de délais de réponse aux courriers, courriels et appels, ou encore d'accueil des publics handicapés

Par ailleurs, le processus d'amélioration est continu : l'organisme certificateur effectue un suivi pour s'assurer que la préfecture continue à satisfaire aux engagements du label.

## L'activité de délivrance des titres

### ■ Délivrance des titres personnels

Les services de la préfecture et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne assurent une mission de délivrance des titres.

#### Chiffres clés :

- ↳ cartes nationales d'identité : 36 123 titres délivrés
- ↳ passeports : 12 726 titres délivrés
- ↳ SIV (certificats d'immatriculation) : 31 755 transactions enregistrées
- ↳ permis de conduire : 18 460 titres établis

### ■ Manifestations sportives

**427** : le nombre de manifestations autorisées par la préfecture en 2013.

Le dynamisme des associations vendéennes ne se dément pas et se mesure notamment en matière d'activité sportive et de loisirs par le nombre de compétitions sportives ou d'autorisations de randonnées de toute nature traitées par les services de l'État.

### ■ Immigration naturalisation (chiffre départementaux) :

L'accueil des étrangers désirant s'établir en France fait partie des missions régaliennes de la préfecture.

À ce titre, 9 324 personnes ont été accueillies en 2013 pour des demandes de titres de séjour, le suivi des demandes d'asile ou encore l'acquisition de la nationalité française.

## Chiffres clés

### ↳ Séjour des étrangers :

**3 633** personnes sont titulaires d'un titre ou d'une autorisation de séjour au 31 décembre 2013

### ↳ Éloignement du territoire :

**19** mesures d'éloignement ont été menées à leur terme.

### ↳ Naturalisations :

**151** personnes ont été naturalisées dont 66 par décret et 85 par déclaration en raison du mariage

### ↳ Asile (chiffres départementaux) :

**203** demandes d'asile ont été déposées dont :

- **187** premières demandes (95 adultes et 92 mineurs accompagnants)
- **16** réexamens
- Le taux d'acceptation de ces demandes est de 29,10 %.

## L'accueil à la sous-préfecture des Sables d'Olonne en 2013

Outre les activités quantifiables liées directement à l'activité du public, la sous-préfecture des Sables d'Olonne assure le suivi de nombreux dossiers importants notamment ceux liés à l'environnement et ceux liés à la sécurité (grands rassemblements, établissements recevant du public...).

#### Chiffres clés

- ↳ **28 567** transactions concernant l'immatriculation des véhicules,
- ↳ **4 959** permis de conduire délivrés,
- ↳ **3 678** visites médicales,
- ↳ **20 274** cartes nationales d'identité délivrées,
- ↳ **7 931** passeports établis,
- ↳ **700** suspensions de permis de conduire,
- ↳ **205** autorisations de compétition et récépissés de déclarations d'épreuves sportives,
- ↳ **705** autorisations délivrées pour les armes,
- ↳ **1 389** dossiers enregistrés pour les associations.

## La mobilisation des services de l'État sur les grands rassemblements



Placé sous l'autorité de Jacky Hautier, sous-préfet des Sables d'Olonne lors de l'arrivée du Vendée Globe le 27 janvier 2013, le poste de commandement opérationnel (PCO) est composé de l'ensemble des services : Police nationale, Gendarmerie nationale, SDIS, Affaires maritimes, Gendarmerie maritime, SAMU, Préfecture (SIDPC), Météo France, l'agence nationale des fréquences, Ville des Sables d'Olonne et la Direction des infrastructures routières et maritimes du Conseil général de la Vendée, ADRASEC.





# Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi en Vendée

En lien avec l'ensemble des partenaires, les services de l'État se sont particulièrement mobilisés en faveur des entreprises.

Une action de proximité à l'écoute des acteurs économiques du territoire

Les services de l'État et le préfet en particulier se sont attachés à répondre régulièrement aux invitations d'entreprises vendéennes. Par ces visites, les services de l'État montrent leur attachement à mieux connaître les problématiques des acteurs économiques des territoires.



Visite de l'entreprise CARRE spécialisée dans la construction d'agroéquipements, dans le cadre du dispositif d'aide à la réindustrialisation (ARI) en présence de Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée et de Christine Lesdos, directrice départementale de l'unité territoriale de la Vendée de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de La Loire (DIRECCTE).

## La mobilisation des dispositifs nationaux en faveur des entreprises vendéennes

Face à la hausse du chômage qui touche la Vendée, comme le reste de notre pays, l'État et ses partenaires doivent mobiliser tous les leviers à disposition.



### Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi équivaut à une baisse de cotisations sociales.

Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 (ou via un versement au Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

Il s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il devrait atteindre 20 Milliards d'euros par an à compter de l'exercice 2014.

La baisse des coûts pour les entreprises est estimée à environ 4 % en 2013, puis 6 % à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC.

Dès 2013, les PME qui l'ont demandé ont pu en bénéficier sous forme d'avance de trésorerie.

Ce dispositif concerne environ 85 % des salariés, dont environ 80 % de ceux de l'industrie.

Il bénéficie aussi aux services, qui contribuent à la compétitivité de l'industrie (les achats de services par l'industrie représentent 140 Mde, soit l'équivalent de la masse salariale de l'industrie).

À horizon de 5 ans, ce crédit d'impôt devrait permettre la création d'au moins 300 000 nouveaux emplois au niveau national.

En Vendée, les dossiers de préfinancement du CICE 2013 ont représenté 7,12 M€ pour 144 créances CICE 2013.



### Les emplois d'avenir

Si le secteur non marchand est principalement ciblé, les employeurs du secteur marchand peuvent recruter des jeunes en emploi d'avenir à condition d'appartenir à l'un des secteurs prioritaires et exclusifs arrêtés par l'État, la Région et les partenaires sociaux en raison des perspectives d'embauches qu'ils offrent : industrie mécanique-métallurgie-matériaux, maintenance industrielle (réparation et entretien), industrie agro-alimentaire, textile, du cuir et de la chaussure, traitement de l'eau, dépollution et gestion des déchets, efficacité énergétique et énergies renouvelables, nettoyage industriel, entretien des locaux, service à la personne et l'action sociale sans hébergement.

En dehors de ces secteurs, des dérogations peuvent être accordées par l'unité territoriale de la Direccte en fonction du contexte local, de la qualité de l'offre d'emploi et du parcours de formation envisagé.

Les emplois d'avenir permettent aux jeunes :

- d'accéder à une première expérience professionnelle en CDI, ou pour un contrat de 3 ans, à temps plein (par exception à temps partiel ou en CDD minimum d'un an)
- d'acquérir des compétences ou une qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.



### Les contrats de génération

Les contrats de génération permettent aux entreprises de bénéficier d'une aide de 4 000 €/an pendant trois ans (soit 12 000€), en combinant l'embauche d'un jeune en CDI de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour un travailleur handicapé) et le maintien en activité d'un senior de 57 ans et plus (55 ans au moins pour un travailleur handicapé ou une nouvelle embauche). ■

# Accompagner les collectivités territoriales

## Le contrôle de légalité et la mission de conseil des collectivités territoriales vendéennes

**80 000** : le nombre d'actes transmis à la préfecture par les collectivités locales vendéennes.

La Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques de la préfecture a assuré l'exercice du contrôle de légalité, soit la conformité des actes des collectivités (délibérations, arrêtés, marchés, budgets, décisions et documents d'urbanisme) à la loi.

Tout acte reçu (80 000 sur l'exercice considéré) en préfecture est retourné sans délai à la collectivité pour produire immédiatement ses effets. Un contrôle est exercé a posteriori.

Dans le respect du principe de libre administration des collectivités, il s'agit uniquement pour le préfet de s'assurer de la conformité à la loi de ces actes.

Si le préfet ne parvient pas à convaincre la collectivité de retirer un acte litigieux, il peut alors saisir le tribunal administratif : cette saisine est appelée déféré préfectoral.

Le tribunal est le seul apte à prononcer l'annulation des actes. Il peut le faire aussi à la demande de toute personne ayant qualité à agir.

Corollaire du contrôle, le conseil a été l'objet d'un effort particulier, pris en considération au titre de la labellisation Marianne.

Des boîtes fonctionnelles ont été créées afin de permettre aux collectivités d'obtenir des précisions sur l'application de textes ou de soumettre des questions sur la compatibilité de leurs projets avec le droit.

En 2013, près de 600 demandes ont ainsi été satisfaites.

## La modernisation à l'œuvre : la transmission dématérialisée des actes des collectivités par le logiciel ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

Le souci d'offrir aux collectivités une large palette de facilités a été complété par le développement de l'accès à l'appliACTES, outil permettant la transmission dématérialisée des actes (presque la moitié d'entre eux) vers le représentant de l'État.

L'accusé de réception électronique est délivré en temps réel, ce qui permet aux collectivités, notamment pour les arrêtés de police, de mettre en œuvre immédiatement leurs décisions.

En 2013, 247 communes sur 282 prenaient part au dispositif.

Cette dématérialisation est synonyme de simplification et participe d'une démarche éco-responsable.



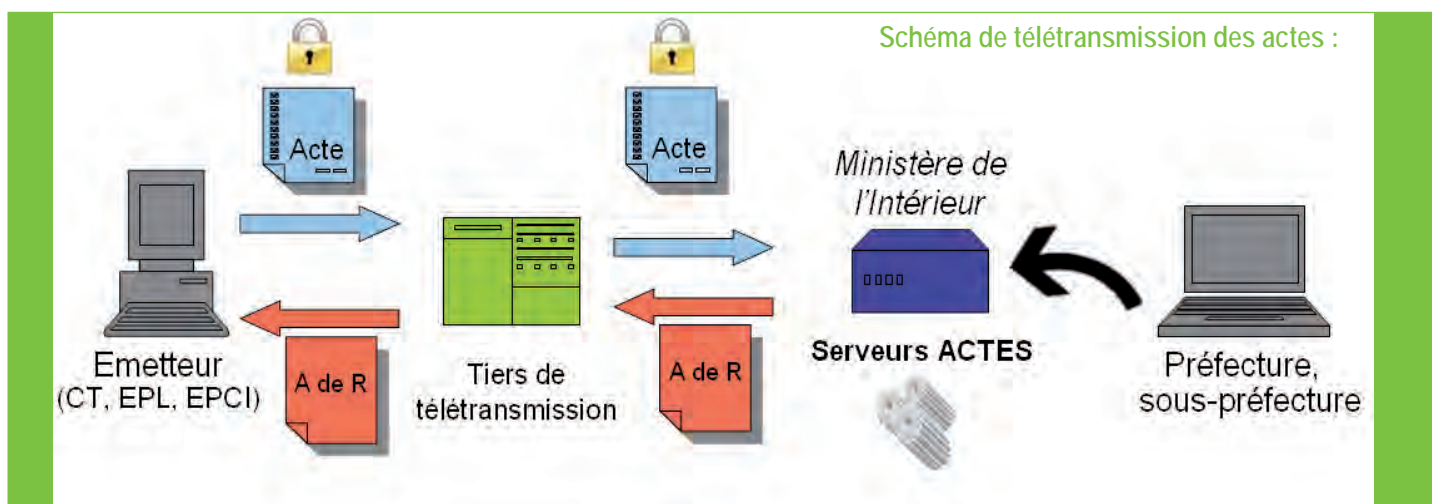
© Préfecture de la Vendée - BCI



### Le Carrefour des maires 2013

Le vendredi 27 septembre 2013 a eu lieu la 3<sup>ème</sup> édition du Carrefour des Maires. Les services de l'État ont présenté leurs missions en accueillant le public dans leurs stands.

Ce Carrefour a donné lieu à une actualisation de la Charte pour une gestion économe de l'espace de juin 2006.





## Les procédures liées au cadre de vie

On dénombre une centaine de recours contentieux inhérents à l'action de l'État après le passage de la tempête Xynthia et relatifs aux Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

La fiabilité des procédures préalables aux décisions prises pour les Installations classées pour l'environnement (1 465 dossiers traités dans l'année) est un souci constant, aussi bien pour des dossiers complexes tels que ceux d'une nurserie porcine au Poiroux et d'une unité de méthanisation à l'Aiguillon-sur-Vie, nécessitant une autorisation, que pour ceux soumis au régime de la déclaration ou de l'enregistrement (total départemental égal à 4 500).

## Le soutien au développement local

De nombreux dossiers éligibles au Fonds européen de développement régional (FEDER) ont été instruits pour des opérations relatives à l'amélioration du cadre de vie urbain, à la transition énergétique et à la préservation de milieux naturels sensibles (4,7 M€) et au Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) (2,1 M€).

Après avis d'une commission d'élus, la répartition de subventions (7,5 M€, voir zoom ci-contre) a été effectuée au profit de communes ou de groupements pour aider à la réalisation de projets en faveur de bâtiments scolaires, péri-scolaires et autres équipements culturels ou de services à la personne.

Ont été versés par ailleurs 418 M€ de dotations et de fonds de fonctionnement aux collectivité-

tés et 58,5 M€ de fonds de compensation de la TVA acquittée par elles pour des dépenses d'investissement.

### Dotation d'équipement des territoires ruraux

**+5 %** pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette dotation sert à répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opérations d'investissements

En 2013, l'enveloppe s'est élevée à 7 420 587 € soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Ces moyens ont permis de financer des bâtiments scolaires et périscolaires, des bâtiments communaux, et du développement social



### Le projet de service de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

L'année 2013 a conforté le recentrage des missions de la sous-préfecture avec le transfert de la gestion des permis de conduire en préfecture après les transferts des activités liées à la gestion des cartes grises et du contrôle de légalité en 2011 et la gestion des cartes nationales d'identité (CNI) en 2012.

Désormais, la sous-préfecture s'organise autour de deux missions principales liées à la réglementation (et notamment des activités de proximité : gestion des armes, débits de boissons, établissements recevant du public-ERP...) et une mission territoriale (conseil aux élus, gestion des subventions, gestion des manifestations sportives et grands rassemblements...) qui complètent une mission départementale sur l'économie et l'emploi.

L'année 2013 est aussi celle d'une réflexion autour du confortement de la présence de l'État au niveau territorial avec le projet de mise en place annoncée d'une Maison de l'État à Fontenay-le-Comte.

### Les suites de la tempête Xynthia

Dans le cadre d'un travail collaboratif avec la Direction départementale des territoires et de la mer et la Direction départementale des finances publiques, la Direction des relations avec les collectivités territoriales et les affaires juridiques a été largement impliquée dans la préparation et le suivi du dossier de la déclaration d'utilité publique pour l'expropriation d'une centaine de parcelles incluses dans les zones de solidarité Xynthia et pour lesquelles une acquisition amiable par l'État n'a pu être conclue.



**Les services de l'État en Vendée**

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

 @PrefetVendee

